

**COMMUNAUTE URBAINE
DE
BORDEAUX**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

SEANCE PUBLIQUE DU VENDREDI 27 JUIN 2014 À 09 H 30
(Convocation du 17 juin 2014)

Aujourd'hui Vendredi Vingt Sept Juin Deux Mil Quatorze à 09h30 le Conseil de Communauté Urbaine de Bordeaux s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, M. PUJOL Patrick, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, M. HERITIE Michel, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUIZERATE Erick, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BOUDINEAU Isabelle, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, Mme JARDINE Martine, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, Mme LAPLACE Frédérique, M. LE ROUX Bernard, M. LOTHAIRE Pierre, Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. MILLET Thierry, M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, M. SILVESTRE Alain, Mme THIEBAULT Gladys, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme VILLANOVE Marie-Hélène.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. CAZABONNE Alain à Mme CHABBAT Chantal à partir de 12h15
M. MANGON Jacques à Mme LAPLACE Frédérique à partir de 12h15
Mme VERSEPUY Agnès à M. LABARDIN Michel
Mme TERRAZA Brigitte à Mme BOST Christine à partir de 11h15
Mme FERREIRA Véronique à Mme TOURNEPICHE Anne-Marie
Mme KISS Andréa à Mme DE FRANÇOIS Béatrice
Mme BEAULIEU Léna à M. GUICHARD Max
Mme BOUDINEAU Isabelle à M. DUBOS Gérard à partir de 12h
M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume à M. TOURNERIE Serge
M. CAZABONNE Didier à M. MILLET Thierry à partir de 12h15
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme CUNY Emmanuelle
M. DAVID Yohan à M. BRUGERE Nicolas

M. DELAUX Stephan à M. DUCHENE Michel à partir de 10h20
M. FETOUH Marik à M. ROBERT Fabien
Mme FORZY-RAFFARD Florence à Mme COLLET Brigitte à partir de 12h
Mme JARDINE Martine à M. DELLU Arnaud à partir de 11h30
Mme LACUEY Conchita à M. PUYOBRAU Jean-Jacques à partir de 10h
Mme LEMAIRE Anne-Marie à M. POIGNONEC Michel
Mme PEYRE Christine à Mme ROUX-LABAT Karine à partir de 12h15
M. RAUTUREAU Benoît à M. RAYNAL Franck jusqu'à 10h30
Mme RECALDE Marie à M. ANZIANI Alain à partir de 11h15
M. TRIJOLET Thierry à M. LE ROUX Bernard à partir de 11h30

EXCUSES :

M. REIFFERS Josy

LA SEANCE EST OUVERTE

Les convocations à ce Conseil et la communication des dossiers le composant ont satisfait aux dispositions du CGCT, ainsi que les opérations d'affichage correspondantes.

M. le Président Alain JUPPÉ ouvre la séance.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE ET D'UN SECRETAIRE ADJOINT

MM. LABARDIN et BOBET ont été désignés respectivement comme Secrétaire et Secrétaire Adjoint de séance.

COMMUNICATIONS

AMELIORATION DES REGLES DE FONCTIONNEMENT DES INSTITUTIONS COMMUNAUTAIRES

Pole Administration Générale **Direction de la commande publique**

- Liste des marchés formalisés et MAPA notifiés en avril et mai 2014.

Pôle de la Proximité **Direction de la voirie**

- 2014/914 du 20 mai 2014 – Villenave d'Ornon – Lotissement « Le Clos d'Ornon » - Classement de la rue Frédéric Mistral.

- 2014/917 du 21 mai 2014 – Lormont – Déclassement de l'allée de la Ferme de Richemont et de deux emprises avenue de la Libération.

- 2014/980 du 26 mai 2014 – Bordeaux – angle rue du Mal Niel/rue de la Rotonde – Déclassement d'une emprise d'1 m² au droit de la parcelle AZ 19.

- Arrêté n°2014/987 du 28 mai 2014 – Autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public routier, par permission de voirie, délivrée à la société TOTAL RAFFINAGE MARKETING pour les pistes d'accès à la station Relais Eysines Star sise à Eysines, 388 avenue du Médoc – A titre gratuit.

- Arrêté n°2014/991 du 2 juin 2014 – Autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public routier, par permission de voirie, délivrée à la société PICOTY RESEAU SAS pour les pistes d'accès à la station Avia sise à Gradignan, 77 rue de la Croix de Monjous – A titre gratuit.

Communication effectuée

RENOUVELLEMENT DE MISE A DISPOSITION D'AGENTS COMMUNAUTAIRES - INFORMATION

L'A'Urba, Agence d'Urbanisme Bordeaux Métropole Aquitaine, est l'outil stratégique de développement urbain de la métropole bordelaise. C'est un instrument d'observation, de mémorisation, de prospective, de réflexion et de dialogue. Elle travaille à toutes les échelles, du quartier à l'aire urbaine, sur les dossiers engageant l'avenir de l'agglomération.

Après avis de la Commission administrative paritaire (CAP) du 12 février 2014, le Conseil de Communauté est informé du renouvellement de la mise à disposition de :

- Monsieur Thierry BUCAU, agent communautaire, à compter du 1^{er} janvier 2014 et pour une durée de 3 ans.

- Madame Régine VALERE, agent communautaire, à compter du 1^{er} janvier 2014 et pour une durée de 3 ans.

Cette mise à disposition fait l'objet d'une convention triennale entre la Communauté urbaine de Bordeaux et l'A'Urba.

La Communauté urbaine de Bordeaux continuera à verser aux agents la rémunération correspondant à leur grade et sera remboursée par l'A'Urba du montant de cette rémunération et des charges sociales afférentes, rémunération remboursable semestriellement après émission d'un titre de recette par la Communauté.

Communication effectuée

M. le Président Alain JUPPÉ : Je voudrais, pour commencer, rendre hommage à l'un de nos collègues qui vient de nous quitter, Jean VALLEIX qui a fait une très longue carrière politique dans notre Communauté urbaine. Il est entré au Cabinet de Jacques CHABAN-DELMAS en 1957 ; il y est resté dix années, avant de se lancer dans la politique sur le terrain. Il a été élu député UDR, puis RPR, de la première circonscription de la Gironde, entre 1967 et 2002. Il a été Vice-Président de notre Communauté urbaine, de 1983 à 1989, membre également de plusieurs commissions de 1989 à 1995, et à nouveau élu Vice-Président de 1995 à 2001 et Maire du Bouscat de 1983 jusqu'en 2001, date à laquelle il a passé le relai. C'était un homme de convictions, très attaché à son engagement gaulliste. Il avait aussi une personnalité très riche, passionné de musique classique, président de l'Académie Bach depuis 1999. C'était un collègue toujours courtois dont nous avons tous apprécié les qualités humaines et je voudrais donc vous demander d'observer à sa mémoire une minute de silence.

(Minute de silence).

Je vous remercie.

Avant d'attaquer notre ordre du jour, je voudrais vous signaler que vous avez sur table un Pass qui vous permettra de venir à la Fête du Vin qui a commencé hier soir dans de très bonnes conditions. Je vous invite aussi, si vous avez un peu de temps, à aller voir l'exposition du musée d'Aquitaine consacrée à un certain nombre d'artistes américano-mexicains. C'est une très belle exposition constituée de toiles qui nous sont prêtées par un mécène de Los Angeles.

Je voudrais aussi saluer dans nos tribunes, les membres du Conseil municipal des jeunes de Saint-Aubin de Médoc, qui viennent assister à la séance. On leur souhaite la bienvenue dans cet exercice d'apprentissage citoyen. *(Applaudissements).*

Je souhaiterais aussi vous informer – pour que vous ne l'appreniez pas naturellement par la presse – qu'en plein accord avec les maires concernés, j'ai entamé une tournée des communes de l'agglomération, et je me rendrai donc à Gradignan le 3 juillet, à Lormont le 10, à Saint-Aubin de Médoc le 11, et puis je

reprendrai cet exercice à partir du mois de septembre, en accord, bien entendu, avec les maires.

M. LABARDIN et M. BOBET assurant le secrétariat et le secrétariat adjoint de notre séance, je leur passe donc tout de suite la parole.

M. Michel LABARDIN : M. le Président, mes chers collègues, voici donc la liste des affaires groupées.

(Il est donné lecture des affaires proposées pour un regroupement - voir infra -).

Vous avez sur table la liste des désignations pour les représentations au sein de divers organismes.

M. le Président Alain JUPPÉ : La liste de ces affaires regroupées a été arrêtée en accord avec les Groupes et conformément à notre règlement intérieur, je vais vous demander de les approuver globalement.

Mme Florence FORZY-RAFFARD : M. le Président, je vous prie de bien vouloir noter que je ne prendrai pas part aux votes sur les délibérations 4, 5, 6, 7, 8 et 9 de la délégation de M. DUPRAT.

M. Max GUICHARD : M. le Président, d'abord une parenthèse, comme vous n'en avez pas informé le Conseil ; nous vous avons fait part d'une proposition de motion concernant le soutien aux intermittents du spectacle.

M. le Président Alain JUPPÉ : Exact, je vous prie de m'excuser. Je crois qu'elle est distribuée et comme à l'habitude, nous l'examinerons en fin de séance, si vous le voulez bien.

M. Max GUICHARD : Nous sommes d'accord. Merci.

Pour revenir à l'ordre du jour, sur la 27, nous votons contre les VEFA d'habitude, mais là, nous nous abstenons, parce que cette délibération ne comporte pas que des VEFA, et donc c'est pour cela que nous nous abstenons. Sur la 50, nous voterons contre l'opération d'intérêt national Euratlantique. Et enfin, sur la 74, pôle de compétitivité Agri Sud Ouest, nous voterons aussi contre.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci de ces précisions, qui sont bien notées. Je mets aux voix l'ensemble de ces délibérations.

Les affaires regroupées sont les suivantes :

AFFAIRES REGROUPEES

M. JUPPE

2014/6/ 1 **Modification de la représentation de la Communauté urbaine auprès de la SEM GERTRUDE, du Comité Syndical du Syndicat Mixte pour la protection contre les inondations de la rive droite (SPIRD), de la SPL Bordeaux Aéroport et de la SPL La Fabrique Métropolitaine - Désignations**

La liste des candidats pressentis pour ces postes a été déposée sur table.

DÉSIGNATIONS EFFECTUÉES

M. JUPPE

2014/6/ 2 Représentation de la Communauté Urbaine de Bordeaux au sein de divers organismes (3ème partie) - Désignations

La liste des candidats pressentis pour ces postes a été déposée sur table.

DÉSIGNATIONS EFFECTUÉES

M. JUPPE

2014/6/ 3 Commission permanente créée au titre de l'article L.1411-5 du CGCT - Délibération n°2014/0190 - Confirmation de l'étendue de la compétence de cette commission à toutes les procédures de Délégation de Service Public -

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DUPRAT

2014/6/ 5 Convention relative aux modalités de déplacement et d'arrêt des véhicules de transport public urbain sur voie privée ouverte à la circulation publique - Approbation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Mme FORZY RAFFARD ne prend pas part au vote

M. DUPRAT

2014/6/ 6 Protocole d'accord avec la Société Citram Aquitaine - Indemnité de résiliation pour motif d'intérêt général - Approbation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Mme FORZY RAFFARD ne prend pas part au vote

M. DUPRAT

2014/6/ 7 Réseau Tbc - Présentation des résultats comptables de l'exercice 2013 - Clôture des comptes - Approbation - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Mme FORZY RAFFARD ne prend pas part au vote

M. DUPRAT

2014/6/ 8 Gestion et exploitation des parcs de stationnement - Présentation des rapports annuels des délégataires « Stationnement » - URBIS PARK et CENTRAL PARCS - ANNEE 2013

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Mme FORZY RAFFARD ne prend pas part au vote

M. RAYNAL

P/ M. REIFFERS

2014/6/ 10 Partenariat Communauté urbaine de Bordeaux - Cap Sciences. Montant de la subvention annuelle 2014 et octroi d'une aide exceptionnelle au titre de l'accompagnement du plan de développement - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. RAYNAL

P/ M. REIFFERS

2014/6/ 11 Bordeaux-Aquitaine Inno'vin - Programme d'actions 2014 - Subvention de la Communauté Urbaine - Convention - Désignation d'un représentant au C.A. - Décisions - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Désignation effectuée

M. RAYNAL

P/ M. REIFFERS

2014/6/ 13 Bordeaux - Chantiers Nicolas - Aide de minimis - Subvention de la Communauté urbaine - Décisions

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme BOST

2014/6/ 14 BGE Gironde - Financement du plan d'action 2014 - Subvention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme BOST

2014/6/ 15 Bruges - ZAC Fieusal - Secteur Lac Lamothe - Rue Pierre Duhaa et rue de Fieusal - rectificatif du montant de TVA sur marge - cession d'un terrain communautaire à la SAS Twins - Décisions

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. LABARDIN

2014/6/ 16 Protocole transactionnel avec le gérant du Rock Blues Café situé 127 avenue de Magudas à Mérignac - Travaux du tramway Phase III

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. BOBET

2014/6/ 17 Communauté urbaine de Bordeaux - Compte de gestion du Receveur des Finances pour l'exercice 2013 - Avis

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. BOBET

2014/6/ 19 Exercice 2014 - Budget Principal et Budgets Annexes - Affectation des résultats constatés au Compte Administratif 2013 - Décision - Adoption

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. BOBET

2014/6/ 22 BLANQUEFORT - Société d'Economie Mixte Immobilière de la Ville de Blanquefort (SEMI de Blanquefort) - Construction de 21 logements locatifs, dont 3 individuels et 18 collectifs, avenues du Général de Gaulle et du 8 Mai, résidence "La Roseraie" - Emprunt de 2.300.000 €, de type PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. BOBET

2014/6/ 23 BLANQUEFORT - Société d'Economie Mixte Immobilière de la Ville de Blanquefort (SEMI de Blanquefort) - Construction de 6 logements locatifs, dont 1 individuel et 5 collectifs, avenues du Général de Gaulle et du 8 Mai, résidence "La Roseraie" - Emprunt de 630.000 €, de type PLAI, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. BOBET

2014/6/ 24 LORMONT Génicart - Société Anonyme d'HLM DOMOFRANCE - Construction de 45 logements locatifs, dont 16 collectifs et 29 individuels, "La Ramade", avenue de Paris - Emprunt de 593.313 €, du type prêt complémentaire à PLS, auprès de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Aquitaine Poitou-Charentes - Délibération annulant et remplaçant la délibération 2013/0844 du 15 novembre 2013 - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. BOBET

2014/6/ 25 PESSAC Campus - Société Anonyme d'HLM DOMOFRANCE - Construction de 39 logements collectifs locatifs, rue Robert Escarpit - Emprunts de 808.820 €, du type PLAI, et de 3.850.164 €, du type PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. BOBET

2014/6/ 26 LE TAILLAN MEDOC - Société Anonyme Coopérative de Production d'HLM AXANIS - Construction de 14 logements collectifs en location-accession, rue de la Maison des Jeunes, résidence des Vergers - Emprunt de 1.600.000 € - Délibération modifiant la délibération n° 2013/0698 du 27 Septembre 2013 - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. BOBET

2014/6/ 27 Démarche de globalisation des financements - Contrat de prêt global n° 1 du 30 octobre 2012 - Réitération de la garantie accordée à AQUITANIS, Office Public de l'Habitat (OPH) de la Communauté Urbaine de Bordeaux, pour des prêts contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations au cours de la période du 1er novembre 2012 au 30 avril 2014 - Décision - Autorisation

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES
SUFFRAGES EXPRIMÉS**

Le groupe des élus Communistes et
Apparentés s'abstient

M. DAVID

2014/6/ 28 DRHDS - Filière Administrative - Instauration du régime indemnitaire de grade des administrateurs généraux - Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DAVID

2014/6/ 29 Instauration d'une compensation financière aux agents en contrepartie de jours inscrits dans leur compte épargne temps - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DAVID

2014/6/ 30 Association Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles de la Gironde (CIDFF) - Subvention de fonctionnement 2014 - Convention triennale - Organisation d'une action "Mixité des emplois et insertion professionnelle des femmes" - Subvention - Convention - Autorisation - Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DAVID

2014/6/ 31 Marchés Publics - Travaux dans les bâtiments et sites communautaires. Maintenance, réparations et mises en conformité. - Lot 1 : Faux-plafonds. Lot 2 : Carrelage. - Appel d'offres ouvert - Autorisation de signature.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DAVID

2014/6/ 32 Ecole maternelle La Farandole - Transfert en pleine propriété à la Commune de Pessac - Convention - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DAVID

2014/6/ 33 Marchés Publics - Renouvellement des infrastructures de stockage et de sauvegarde - Dialogue compétitif - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DAVID

2014/6/ 34 Marchés publics - Equipement et services réseaux - Appel d'offres ouvert - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DAVID

2014/6/ 35 Marchés Publics - Équipement infrastructures de sécurité du SI - Fourniture et mise en œuvre de matériels, logiciels et services - Maintenance de l'ensemble des matériels et logiciels - Accord cadre - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. RAYNAL

2014/6/ 36 Mérignac - Association Transtech Aquitaine - Organisation de la manifestation l'Nov Pro le 9 octobre 2014 et soutien du programme de transfert d'innovation - Subventions de la Communauté urbaine - Conventions - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. MANGON

2014/6/ 38 BLANQUEFORT - lieudit Mataplan - Acquisition auprès du CG33 des parcelles de terrain cadastrées BI 7/8/9 d'une contenance de 142 393 m² - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. MANGON

2014/6/ 39 BEGLES - ZAC Quartier de la Mairie - Secteur des Sècheries - cession à l'aménageur Aquitanis de l'immeuble bâti cadastré AI 184 (3 519 m²) - Décision - Autorisations

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. MANGON

2014/6/ 40 Loi n° 95.127 du 8 février 1995 relative aux marchés publics et délégation du service public - Bilan des acquisitions et cessions foncières réalisées en 2013 - Tableau récapitulatif des cessions d'immeubles avec coût historique - Acceptation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. MANGON

2014/6/ 41 BLANQUEFORT - Tram-Train du Médoc - Acquisition de l'immeuble bâti sis 7 rue des Fauvettes cadastré BM 276 et appartenant à Monsieur et Madame Ylmaz Balta - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. MAMERE

2014/6/ 42 EYSINES - 10 ans du Raid des Maraîchers - Samedi 7 juin 2014 - Subvention 2014 - Contrat de co-développement 2012-2014 - Décision - Convention - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. PUJOL

2014/6/ 43 Projet de voirie sur différents chantiers - juin 2014 - Confirmation de décision de faire - Approbation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. PUJOL

2014/6/ 44 GRADIGNAN - Aménagement des espaces emblématiques du centre ville : bilan de la concertation - Décision - Approbation - Clôture

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme JACQUET

2014/6/ 46 Rapport d'activité et financier de la régie de l'Eau Industrielle pour l'année 2013 - Adoption

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme JACQUET

2014/6/ 47 Programme d'études hydrauliques 2014 suite à l'évènement exceptionnel du 26 juillet 2013 - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme JACQUET

2014/6/ 48 Villenave-d'Ornon - Convention d'entente entre la Communauté urbaine de Bordeaux et la Communauté de Communes de Montesquieu relative à la gestion du bassin versant de l'Eau Blanche - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme MELLIER

2014/6/ 49 Protocole d'accord LGV- Construction du pont du Lyonnais à Ambarès - Convention relative au financement des études préliminaires - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme TERRAZA

2014/6/ 52 Dispositif communautaire d'aide à l'acquisition de vélos à assistance électrique, vélos pliants, vélos cargos et tricycle pour adultes - Mise en œuvre de la délibération critère - Attribution et versement de subvention – Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TOUZEAU

2014/6/ 53 Désignation de représentants de la Communauté urbaine de Bordeaux au sein du GIP/Grand Projet Ville des Hauts de Garonne - Décision -

La liste des candidats pressentis pour ces postes a été déposée sur table.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Désignation effectuée

Mme WALRYCK

2014/6/ 54 Programme de résorption des points noirs bruit du réseau ferroviaire sur le territoire communautaire - Phase 1 : avenant n° 2 - Phase 2 : avenant n° 1 - Décision - Autorisation de signature

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme WALRYCK

2014/6/ 55 Réseau de chaleur urbain desservant la ZAC Bordeaux Saint Jean Belcier - Protocole passé entre la Communauté urbaine de Bordeaux et l'Etablissement Public d'Aménagement Bordeaux Euratlantique - Approbation - Autorisation de signature

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. ALCALA

2014/6/ 57 Association Etu' Recup - La ressourcerie du Campus - Soutien de la Communauté urbaine au fonctionnement de la structure et aide à l'équipement - Subvention - Convention - Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. ALCALA

2014/6/ 58 Marchés publics - Mise à disposition d'agents de sécurité sur les sites de la Direction de la Collecte et du traitement des déchets de la Communauté urbaine de Bordeaux- Appel d'offres - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. ALCALA

2014/6/ 59 Règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés - Information - Dispositions financières - Approbation -

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. ALCALA

2014/6/ 60 Passation d'un protocole transactionnel entre la société QUADRIA et la Communauté urbaine de Bordeaux - Autorisation et signature

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. HERITIE

2014/6/ 61 Association Escales Littéraires Bordeaux Aquitaine - Organisation de l'Escale du Livre du 4 au 6 avril 2014 - Subvention de la Communauté Urbaine - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. HERITIE

2014/6/ 62 Association Passage à l'Art - Organisation de la manifestation Bulles en Hauts de Garonne du 28 au 30 mars 2014 - Subvention de la Communauté urbaine de Bordeaux - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. HERITIE

2014/6/ 64 Association le CREAC - Projet 2014 du CREAC en direction des arts du cirque - Subvention de la Communauté urbaine de Bordeaux - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. HERITIE

2014/6/ 65 Association Bordeaux Grands Événements - Organisation de la manifestation Bordeaux Fête le Vin du 26 au 29 juin 2014 - Subvention de la Communauté urbaine de Bordeaux - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. HERITIE

2014/6/ 66 EPCC Le Carré - Les Colonnes - Organisation du festival Echappée belle du 3 au 8 juin 2014 - Subvention de la Communauté urbaine de Bordeaux - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. HERITIE

2014/6/ 67 Ville de Bègles - Fête de la morue du 23 au 25 mai 2014 - Subvention de la Communauté urbaine de Bordeaux - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. HERITIE

2014/6/ 68 Association Fonds Régional d'Art Contemporain - Partenariat avec la Communauté urbaine - Programme d'actions 2014 - Subvention de fonctionnement de la Communauté urbaine - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. HERITIE

2014/6/ 69 Ville de Mérignac - Programme de développement de la photographie 2014 - Subvention de la Communauté urbaine - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. VERNEJOUL

2014/6/ 70 Renouvellement d'une mission de Volontaire de Solidarité Internationale (VSI) dans le cadre d'une future coopération entre la Communauté Urbaine de Bordeaux et la ville d'Hyderabad (Inde) - Décision- Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. VERNEJOUL

2014/6/ 71 Réponse à l'appel à projets conjoint franco-indien en soutien à la coopération décentralisée - Décision- Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. COLES

2014/6/ 72 MIN de Bordeaux Brienne - Aménagement de terrains à proximité et à l'intérieur du Marché - Protocole d'accord EPA Bordeaux Euratlantique/Régie du MIN/CUB - Validation - Signature - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. COLES

2014/6/ 73 Aquitanima - Salon international de l'élevage, du matériel et de la génétique du 24 au 26 mai 2014 - Subvention de la Communauté urbaine - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. COLES

2014/6/ 74 Pôle de compétitivité Agri Sud Ouest Innovation - Programme d'actions 2014 - Subvention de la Communauté urbaine - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Le groupe des élus Communistes et Apparentés vote contre

M. COLES

2014/6/ 75 Salon de l'Agriculture Aquitaine du 24 mai au 1er juin 2014 - Parc des Expositions de Bordeaux Lac - Subvention de la Communauté urbaine - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme KISS

2014/6/ 76 BASSENS - Parc des coteaux et fil vert - Acquisition foncière en vue de l'aménagement de l'entrée nord du parc Rozin - Contrat de codéveloppement 2012-2014 - Fonds de concours - Décision - Convention - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TURBY

2014/6/ 77 Déploiement de services mobiles sans contact NFC - Accord de partenariat mairie de Bordeaux / Cub dans le cadre de l'appel à projets de la Caisse des Dépôts "Investissements d'avenir - Déploiement de services mobiles sans contact NFC" - Autorisation - Signature

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TURBY

2014/6/ 78 Services et démocratie numériques - Cap Sciences - Projet "INMEDIATS" - Participation financière de la Communauté urbaine de Bordeaux - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TURBY

2014/6/ 79 Aménagement numérique - Rapport d'activités Inolia 2013

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TURON

2014/6/ 80 Ressources de substitution pour l'alimentation en eau potable - Marché de maîtrise d'oeuvre pour la réalisation des forages du champ captant - Lancement de procédure - Désignation des membres du jury - Décision - Autorisation

La liste des candidats pressentis pour ces postes a été déposée sur table.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Désignation effectuée

AFFAIRES DEGROUPEES

M. DUPRAT

2014/6/ 4 Augmentation tarifaire du Réseau Tbc au 1er août 2014 et des titres Modalis à compter du 1er juillet 2014 - Adoption - Bordeaux Métropole City Pass - Convention entre la Communauté urbaine de Bordeaux, Tbc et l'Office de Tourisme de Bordeaux - Autorisation

M. Christophe DUPRAT présente ce rapport.

M. Max GUICHARD : M. le Président, chers collègues. Vous ne serez pas étonnés de l'opposition de mon Groupe à cette nouvelle grille tarifaire, qui marque en fait une hausse de 6 % des tarifs de transport, en moyenne bien entendu. Celle-ci est d'abord le résultat de la hausse de l'impôt le plus injuste qu'est la TVA (3 %), hausse que nous avons combattue et continuerons de combattre. Mais, elle est aussi la volonté de faire peser plus encore les coûts des réseaux sur les usagers afin de maintenir un taux de couverture des dépenses conforme aux injonctions gestionnaires que nous venons d'entendre à l'instant.

Nous réfutons cette logique comptable que nous jugeons absurde comme d'ailleurs le rapport le précise – le rapport ne dit pas que cela est absurde, mais sur le fond, il en donne la définition – en démontrant que c'est durant la période au cours de laquelle nous avons appliqué le gel des tarifs, que l'augmentation de la fréquentation a été la plus forte, avec un accroissement important des recettes tarifaires. Ainsi, preuve est faite que ces augmentations tarifaires ne répondent qu'à une démarche purement idéologique, complètement contraire à deux logiques majeures qui devront présider d'ailleurs au choix de notre future DSP (délégation de service public).

Première logique, logique sociale, quand notre population vit si durement la crise.

Deuxième logique, logique environnementale, qui vise à favoriser le plus possible l'utilisation des transports en commun en se servant des tarifs comme un des leviers essentiels d'attractivité.

Ne pas être à la hauteur de ces deux logiques, c'est, selon nous, enfermer nos missions publiques dans un dogme idéologique de financiarisation, fauteur de crise.

Voilà les raisons qui nous font voter contre.

M. Gérard CHAUSSET : M. le Président, chers collègues, le principe de réalité nous amène à voter aujourd'hui cette délibération, mais nous apporterons quelques nuances. D'abord, la hausse de la TVA a été votée au niveau national et nous n'avons, à notre sens, d'autre choix que de la répercuter sur les tarifs de notre réseau. Nous nous y sommes opposés lorsque le gouvernement FILLON a passé la TVA de 5 à 7 %, et nous l'avons fait également lorsque le gouvernement AYRAULT l'a passée de 7 à 10 %. Nous nous sommes fortement mobilisés contre ces décisions nationales, qui viennent en fait pénaliser ce que nous considérons comme un bien de première nécessité.

Nous avons demandé, et nous réitérons, que le transport collectif, comme le logement, soit considéré comme un bien de première nécessité et qu'il soit taxé à hauteur de 5 % nous semble suffisant. À l'heure d'engager la transition énergétique

et le transfert massif des déplacements que nous souhaitons, de la voiture individuelle vers les transports collectifs, la hausse de la TVA a constitué un mauvais signal, alors que parallèlement, le dossier de l'écotaxe est, lui, enlisé, pour aboutir, à ce que l'on sait aujourd'hui, à un dispositif à minima. Je rappelle tout de même que ce sont les collectivités qui investissent principalement et massivement dans les transports collectifs.

Pourtant, les transports publics ont besoin de moyens financiers de façon pérenne pour la poursuite des investissements – je crois que la Communauté urbaine, depuis maintenant plus de quinze ans, a montré l'exemple et a su investir à propos en matière de transport collectif, même si tout n'est pas parfait –, mais aussi pour le renouvellement des infrastructures et du matériel roulant. Ce même principe de réalité doit également nous conduire à regarder le budget transport avec responsabilité. C'est là où nous avons un point de désaccord, en tout cas, avec notre ami Max GUICHARD. Force est de constater, en effet, que les tarifs de notre réseau sont parmi les plus attractifs des grandes agglomérations françaises, et je ne suis pas tout à fait sûr que ce soit le gel de ces tarifs pendant quelques années, qui a induit une forte augmentation de la fréquentation de notre réseau. C'est d'abord l'amélioration de notre réseau, et je crois que nous échangerons tout à l'heure à ce sujet, la politique de l'offre que nous avons mise en œuvre depuis quelques années ainsi que les investissements importants que nous avons faits, aussi bien sur le tramway que sur le réseau de bus, qui ont rendu attractif notre réseau. Il y a rarement de corrélation entre le tarif et la fréquentation. Vous pouvez avoir un tarif faible, si vous avez un mauvais réseau, si vous n'avez pas de qualité, et ce n'est pas pour cela que vous aurez une forte fréquentation.

Comme l'indique une nouvelle fois l'étude annuelle du GART (groupement des autorités responsables de transports) et de l'UTP (union des transports publics et ferroviaires) sur la tarification des systèmes de transport rendue publique cette semaine, les réseaux urbains n'ont jamais été aussi étendus, avec des prix qui, eux, sont restés très raisonnables, comparativement à nos voisins étrangers. Le prix d'un billet de bus a même baissé en moyenne en France entre 2003 et 2013 en Euro constant. En fait, on est aujourd'hui dans un système où l'on offre de plus en plus de services et où on a plutôt tendance à payer de moins en moins ce service. On peut continuer comme cela, c'est sûr, mais cela aura des implications très fortes sur nos capacités à investir et à moderniser notre réseau.

Nous sommes donc pleinement conscients que l'augmentation des tarifs TBC va bien sûr venir s'ajouter aux contraintes financières de plus en plus lourdes qui pèsent sur les ménages, notamment les classes moyennes et les familles modestes. Aussi, et nous tenons à rappeler cela avec force, il est nécessaire d'avancer beaucoup plus rapidement que nous ne l'avons fait jusqu'ici sur la révision de la tarification sociale en fonction du quotient familial. Il y a eu des groupes de travail, nous avons travaillé là-dessus, et cela a été mis en place sur l'eau. Mais, sur les transports, nous sommes restés un petit peu sur le quai. Pourtant, il y a des villes qui l'ont pratiqué comme Dunkerque, Grenoble, Strasbourg, et Rennes je crois. Donc, il est important que je vous adresse cette demande, M. le Président, au nom du Groupe, et je crois que d'autres élus interviendront ; Il est important que la Communauté urbaine soit novatrice dans ce domaine et que l'on mette ce chantier à l'ordre du jour

le plus rapidement possible, dès la rentrée, afin qu'à partir de 2015, ce dossier soit vraiment efficient et opérationnel.

Voilà pour notre position. Nous voterons la tarification et nous reviendrons, bien sûr, sur le dossier transport, puisqu'il y aura le rapport d'activité où nous aurons l'occasion de nous étendre davantage sur le sujet.

M. Jacques COLOMBIER : Encore un domaine où les habitants de La Cub et les autres, de l'extérieur, vont connaître, année après année, une hausse de tarifs pour se déplacer. Ce sont près de 6 % d'augmentation au global. C'est un doublement de la TVA sur ce secteur en près de huit ou neuf ans, et en cette période de crise, où le gaz, l'électricité et les prix à la consommation s'alourdissent, les frais de déplacement pour aller travailler vont peser encore plus sur le portefeuille du contribuable.

Vous annoncez devoir faire des choix : celui de geler toute augmentation pour quelques années, vu la conjoncture, sur le tarif des déplacements de notre réseau, eut été, je pense, une des premières bonnes priorités que vous auriez pu prendre. Cette augmentation est raisonnable à vos yeux, certes, elle n'est néanmoins qu'un maillon de plus pour le contribuable de La Cub, comme pour le consommateur qui se déplace.

Aussi, je voterai contre cette augmentation.

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH : M. le Président, mes chers collègues. Pour ma part, je ne voterai pas. Je m'abstiendrai quant à l'augmentation de cette tarification, pour deux raisons que je vais exposer rapidement.

La première, c'est l'augmentation de l'adhésion VCub. Vous avez le tableau sous les yeux. Cela augmente entre 25 % et 75 %, qui sont donc des augmentations très significatives, et je pense que c'est vraiment un mauvais signe que nous envoyons à l'ensemble des cyclistes de l'agglomération bordelaise.

La deuxième raison est que je pense que le travail prioritaire, le chantier prioritaire à mener est vraiment la tarification sociale. Je vais en donner un seul exemple. M. le Vice-Président qui a présenté le dossier, a dit qu'un effort particulier était fait vis-à-vis des seniors. Moi, je pense qu'un couple de cadres qui ont les moyens, retraités, seniors, peuvent payer correctement leur abonnement. Il faut donc vraiment avancer sur le dossier de tarification sociale en fonction du quotient familial, puisque par exemple un couple de retraités cadres qui gagnent à eux deux 6 000 € par mois peut payer correctement son transport en commun.

Pour ces deux raisons, le mauvais signe que nous envoyons vraiment aux cyclistes bordelais et le dossier de la tarification sociale sur les transports qui n'avance pas dans notre Communauté urbaine de Bordeaux, je m'abstiendrai.

M. Pierre HURMIC : Trois mots très rapides pour dire que je voterai cette délibération et que je suis tout à fait en phase avec ce qu'indiquait le président de notre Groupe, Gérard CHAUSSET, il y a quelques instants.

Première observation : je tiens à rappeler que le prix du ticket à Bordeaux se situe plutôt dans la moyenne inférieure du prix du ticket pratiqué pour d'autres agglomérations. Pour mémoire, Strasbourg, c'est 1,60€ ; Grenoble, c'est 1,60€ ; Nice, 1,50€ ; Toulouse, 1,60€ ; Nantes, 1,50€. Donc, nous nous situons parfaitement dans la moyenne, et plutôt dans la moyenne basse, du coût du ticket à l'unité.

Deuxième observation : ce qui compte, c'est le taux de couverture des recettes de billetterie par rapport au coût du réseau. Il est vrai qu'au niveau national, alors qu'en 2000, 44 % des coûts du réseau étaient couverts par les recettes de billetterie, en 2013, la moyenne nationale n'est que de 31,5 %. Donc, le taux de couverture bordelais, qui n'est pas exceptionnel, se situe parfaitement dans la moyenne nationale de ce taux de couverture.

Troisième et dernière observation qui est plutôt une suggestion : M. le Président, l'UTP, dont on a parlé il y a un instant, croit au développement d'un outil fiscal, afin de taxer les plus-values immobilières liées à l'arrivée d'un nouveau mode de transport public, à proximité du bien. Effectivement, certains établissements connaissent une plus-value formidable, du fait du passage notamment du tramway à proximité. Je pense que l'outil fiscal qui consisterait à taxer la plus-value réalisée ne serait pas saugrenu. Cela permettrait d'abonder le financement des infrastructures de transport, et j'indique que d'ores et déjà, le Grand Paris est doté d'un tel mécanisme ; rien n'empêche son développement hors Ile-de-France, comme l'indique d'ailleurs un des experts de cette question-là. Donc, voilà, la troisième et dernière observation que je voulais faire, qui est sous la forme d'une suggestion pour trouver des recettes supplémentaires, pour financer notre réseau de transports collectifs urbain, de plus en plus coûteux.

M. Alain ANZIANI : M. le Président, c'est toujours difficile, évidemment, lorsque l'on est saisi d'une augmentation des tarifs et que l'on a tous des considérations sociales qui sont très fortes. Ensuite, il faut partir d'un fait, qui est que la situation financière du réseau est aujourd'hui tendue.

Alors, que fait-on face à une situation financière tendue ? On n'a que trois solutions, à ma connaissance. La première solution consiste à dégrader la qualité de service et personne ne le souhaite. La deuxième solution consiste à s'adresser aux contribuables, et personne ne le veut. Il reste donc une dernière solution, qui consiste à s'adresser à l'utilisateur et là, évidemment, il faut que l'on manie cette solution avec beaucoup de délicatesse. J'ai entendu les propos des uns et des autres. Nous ne pouvons pas faire comme si, dans notre pays, un certain nombre de personnes ne souffraient pas. Elles souffrent ! Et donc, nous devons le faire avec beaucoup de modération.

Je crois que la proposition qui est faite porte cette modération. D'une part, elle place les tarifs à un niveau tout à fait convenable par rapport aux autres communautés urbaines – Pierre HURMIC vient de dire à l'instant que nous sommes plutôt dans la fourchette basse – et d'autre part, elle instaure un début ou elle renforce – puisque c'était déjà le cas dans les années précédentes – une tarification sociale en tenant compte d'une part des jeunes, d'autre part des personnes âgées. J'ai bien noté les observations qui ont été faites et je les partage sur la notion de personnes âgées.

Une personne âgée n'est pas forcément une personne en difficulté, même si c'est souvent le cas évidemment, vu le montant des retraites de beaucoup d'entre elles.

Donc, le Groupe socialiste votera, et souhaitera néanmoins que l'on travaille cette tarification sociale pour que l'on aille vers plus de justice.

Mme Michèle DELAUNAY : Quelques mots M. le Président, concernant en effet les seniors, qui est une notion qui a de moins en moins de sens en tant que telle, et je rejoins donc ce qu'ont dit MM. ROSSIGNOL et ANZIANI sur le retraité à partir de 65 ans. Par contre, je pense que cela aurait un sens d'envoyer une carte gratuite aux « grands âgés », c'est-à-dire à partir de 80 ans, pour les inciter à bouger encore. Peu le font ou un nombre encore insuffisant, mais il est tellement important pour eux de continuer à être mobiles, de s'insérer dans la vie, qu'une invitation sous cette forme, une carte qui leur simplifierait la vie, pourrait avoir un sens et les aiderait, les inciterait à se mobiliser encore, et cela serait une prévention intéressante.

M. Alain DAVID : Ce n'est pas sur la délibération elle-même, mais sur un fait que je voudrais vous signaler. Étant un usager utilisant fréquemment le tramway, je me suis aperçu que depuis très récemment, apparaît sur le composteur, la nature de la gratuité de l'usager. Et donc, lorsque la personne composte, apparaît « gratuité sociale ». Je trouve qu'il est tout de même déplacé que les autres voyageurs s'aperçoivent qu'une personne qui peut être en difficulté, voyage gratuitement et que l'on l'affiche sur le composteur.

M. Max GUICHARD : Très rapidement, je me permettrais de poser une question à Alain ANZIANI. Quelle différence y a-t-il aujourd'hui entre le choix que vous faites d'augmentation de 6 % et le choix que nous avons fait, il y a quelques mois, de gel des tarifs ? Parce que quand j'ai entendu l'argumentation, je me suis souvenu, je suis hélas obligé de le dire, que c'était la même argumentation que nous fustigeait la Droite, à l'époque où nous prenions la sage et juste décision de geler nos tarifs.

M. Vincent FELTESSE : Juste pour dire que pour être cohérent avec mes positions d'il y a quelques mois, je m'abstiendrai sur cette délibération.

M. Alain ANZIANI : J'ai entendu ce que Max GUICHARD dit, mais je pense que la réalité est la réalité, c'est-à-dire, aujourd'hui, un déséquilibre financier possible qui mettrait en péril notre propre service. Et ma priorité, c'est le maintien du service public, et la défense du service public. Si cela doit nécessiter une augmentation modérée et diversifiée des tarifs, je crois qu'il faut y consentir.

M. Christophe DUPRAT : Je vais tenter de répondre à quelques petites remarques.

Concernant l'augmentation de la fréquentation qui a été la plus forte quand on a gelé les tarifs, c'est totalement faux, puisque l'augmentation la plus forte a été sur les années 2010 et 2011 où nous avons augmenté les tarifs normalement. Elle a été plus mesurée lorsque nous avons gelé les tarifs, donc il n'y a aucune corrélation entre les deux.

Une augmentation de fréquentation se juge parce qu'il y a une amélioration du service. Et si aujourd'hui, nous augmentons les tarifs de ce taux-là, c'est parce qu'à

partir du 1^{er} janvier, nous allons proposer une nette amélioration du service. Je pense notamment à toutes les communes qui vont être desservies par la troisième phase du tramway, aux terminus partiels, aux nouveaux services qui seront mis avec le réseau 2015. Il y a là une vraie amélioration du service, et il est donc un peu normal, à un moment donné, de payer peut-être un petit peu plus cher quand on a un tramway toutes les six minutes, plutôt que quand on a un bus toutes les quinze minutes, dont on n'est pas sûr de savoir à quelle heure il va arriver.

La deuxième chose, c'est qu'à un moment donné, je vais dire à Max GUICHARD qu'il ne faut quand même pas se cacher que les usagers ne paient que 30 % de ce que cela coûte. Et je trouve qu'à un moment donné, dire aux usagers : « Vous ne payez que 30 % de ce que cela coûte », il y a un seuil où l'on ne peut pas aller plus bas, et vous verrez, l'année prochaine, mes chers collègues, que sur 2014, nous descendrons plus bas, parce que les frais que nous allons engager pour la mise en place, sur cette année 2014, pour que la troisième phase se fasse en 2015, va grever considérablement notre budget. Lorsque ce ratio, comme le disait Pierre HURMIC, est à 31 % au niveau national – nous sommes à 32 % cette année – il faut garder ce cap, il faut garder ce ratio-là, et que la collectivité prenne 70 % de la dépense, ne me semble pas tout à fait anormal.

Comme Alain ANZIANI, je suis très attaché au service public, et si nous ne faisons pas cette augmentation de tarifs, nous aurons une tendance, pour limiter ce déficit, à favoriser les lignes qui gagnent de l'argent et à ce que les lignes qui n'en gagneront pas soient diminuées. Et le vrai service, c'est proposer, sur tous les endroits de notre agglomération, le même service, même si quelquefois, - il faut, mes chers collègues, que vous le sachiez, - nous maintenons des lignes où, quand l'utilisateur paie 1,40 €, cela nous coûte 14 €. Cela veut dire que ce service public est payé par les lignes qui fonctionnent bien, et c'est dans cet esprit que nous souhaitons qu'à un moment donné, l'utilisateur paie un petit peu plus.

Concernant la tarification solidaire, ou sociale, vous l'appellez comme vous voulez, j'entends les propos d'impatience soudains qui étaient moins impatients il y a quelques mois, lorsque nous étions près d'aboutir et qu'il fallait simplement trouver 1,5 M€ de dépassement de budget. L'impatience était moins forte, et on se disait d'un commun accord : « Nous verrons cela après les élections ». Nous sommes juste après les élections, et nous mettrons cela en chantier au mois de septembre, avec rapidité. Je rappelle qu'il y a des choses à régler entre nous aussi, sur les ayants droit, sur le fait de savoir si c'est l'intégralité de la famille qui le prend en charge ou pas, parce que cela a un coût. Nous pouvons prendre le coût en charge, mais il faudra se mettre d'accord et ce n'était pas tout à fait le cas dans le groupe de travail.

Quant au VCub, M. ROSSIGNOL, il faut d'abord faire attention avec les chiffres. On dit que cela augmente de 75 %, mais cela n'avait jamais augmenté depuis la mise en service en 2010 et nous sommes en 2014. Donc, nous avons fait l'effort suffisant pour que justement, ce service marche, et les 2,5 M€ d'emprunt par an font que ce service marche. Et à un moment donné, comme l'on a fait l'effort de ne pas augmenter un service pendant les quatre premières années, quand cela fonctionne bien, on peut demander un peu aux usagers de le financer. Cette augmentation de tarifs nous permet de financer les stations VCub qui sont en périphérie, qui coûtent

plus cher que les autres, et les garages à vélo qui sont en périphérie, qui coûtent aussi plus cher en maintenance et autres, font que ce qui marche bien dans le centre de Bordeaux permettra de financer l'égalité du territoire sur la Communauté urbaine.

Voilà, mes chers collègues, comme je l'ai dit tout à l'heure, nous sommes à mi-chemin ; si nous n'augmentons pas nos tarifs, nous ne serons pas en mesure de répondre aux demandes que nous font les communes d'amélioration du réseau.

M. le Président Alain JUPPÉ : Sur les mentions portées sur le composteur ?

M. Christophe DUPRAT : Effectivement, j'entends ce qui a été dit, ce sont les tout nouveaux composteurs qui sont en place.

M. Alain DAVID : Ce que je voulais dire, c'est que ses voisins n'ont pas à savoir que ce Monsieur est pauvre.

M. Christophe DUPRAT : Nous sommes d'accord. Ce sont les nouveaux composteurs qui sont sur les lignes de la phase 3. Nous ferons en sorte que cela soit vu.

M. le Président Alain JUPPÉ : Peut-on les modifier ?

M. Christophe DUPRAT : Oui, on modifiera.

M. le Président Alain JUPPÉ : Mes chers collègues, je crois que personne n'est heureux d'augmenter des tarifs d'un service public, naturellement. Nous le faisons parce que nous pensons que c'est une décision incontournable. Je ne vais pas revenir sur toutes les motivations données par Christophe DUPRAT et que je partage. Cette hausse est modulée, dans un esprit de justice. Elle est modérée par rapport à tout ce que font d'autres grandes villes de France. Et surtout, c'est la condition sine qua non de la poursuite de notre programme d'investissement dans les transports en commun, et Dieu sait si nous avons des besoins dans ce domaine. Donc, je pense que la proposition que nous vous faisons doit être approuvée.

Sur la tarification sociale, M. DUPRAT nous dit que l'on va rouvrir le dossier en septembre. Je souhaite que l'on aboutisse pour le budget de l'année prochaine. Il ne faut pas repartir pour six mois ou un an, donc il faut vraiment que l'on puisse saisir le Bureau, puis le Conseil, d'une proposition d'ici la fin de l'année.

Voilà les quelques remarques que je voulais ajouter.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

le groupe des élus Communistes et Apparentés, M. COLOMBIER votent contre, MM. ROSSIGNOL PUECH, FELTESSE, Mmes DELAUNAY et AJON s'abstiennent, Mme FORZY RAFFARD ne prend pas part au vote

M. DUPRAT

**2014/6/ 9 Transports urbains et transports pour personnes à mobilité réduite -
Présentation du rapport annuel du délégataire "Transports" - ANNEE 2013**

M. Christophe DUPRAT présente ce dossier.

Mme Brigitte TERRAZA : Mesdames, messieurs, la lecture de ce rapport annuel 2013 confirme la montée en puissance des transports publics sur l'agglomération et bien entendu, nous devons nous en réjouir. Le réseau TBC continue à attirer de nouveaux usagers. En 2013, la fréquentation globale a augmenté de 4,3 % et cela fait plus de 35 % depuis 2008. En 2013, ce sont cinq millions de voyages supplémentaires qui ont été effectués sur ce réseau, 32 millions de plus depuis 2008. Clairement, le réseau de transports de La Cub connaît une dynamique très positive.

Parmi ces progrès très nets, il convient de noter que c'est le bus, effectivement, qui enregistre la plus forte hausse de fréquentation en 2013, comme Christophe DUPRAT l'a précisé, 9 %, ce qui est le résultat direct de la refonte totale de la politique du bus sous le précédent mandat. D'ailleurs, sur les 5 millions de voyages supplémentaires, 3 millions ont été effectués sur les Lianes, ce qui démontre que ce service de transport relativement récent fait aujourd'hui l'unanimité.

Au-delà du réseau structurant Lianes et Tramways, les Vcub et les parcs relais connaissent eux aussi une fréquentation à la hausse.

Sur le plan financier, les recettes tarifaires du délégataire ont augmenté de 3,6 M€ par rapport à 2012, mais le délégataire continue à supporter un déficit significatif de 6 millions d'euros, dû notamment aux conditions fixées lors de la négociation de la DSP.

Ce bilan amène à deux conclusions : le réseau TBC est aujourd'hui particulièrement attractif et le sera plus encore demain avec la mise en service des nouvelles lignes. D'ici 2017, La Cub disposera du réseau le plus étendu de France, et il est important qu'elle confirme cette attractivité par des investissements continus.

La seconde conclusion est que la négociation de la DSP en 2008 a largement contribué à cette attractivité du réseau, avec la mise en place d'une tarification avantageuse, une innovation constante de la part du délégataire dans les modes de transports proposés, les Lianes, le VCub, le BatCub, et un réel investissement de l'opérateur dans la qualité du service rendu. Et encore de nouveaux investissements prévus, tels que le SAEIV (système d'aide à l'exploitation et à l'information des voyageurs) pour informer en temps réel du passage des bus.

Ces deux conclusions doivent nous amener à être particulièrement ambitieux et exigeants dans la négociation de la future DSP, afin de conserver les importants acquis obtenus lors de ces six dernières années, et de rester à la pointe de l'innovation en matière d'offre de transport public.

M. Max GUICHARD : M. le Président. Après votre vote idéologique sur les tarifs pour lesquels je n'ai même pas osé aborder la question de gratuité, pourtant pièce maîtresse d'avenir et de développement des transports publics, je pense que vous allez avoir du mal à entendre des propositions pourtant, elles aussi, porteuses d'une

dynamique de service public. Et je les limiterai à trois : j'aurais pu développer, mais je vais faire court, car nous faisons pas mal d'interventions et nous essayons de les faire les plus concises possible.

Premièrement, il doit en être ainsi de la sécurité des usagers, et d'un service continu pour une bonne vitesse commerciale, au travers d'un effort nécessaire, voire même urgent, en matière de maintenance de nos matériels portés aujourd'hui dans certains cas, et dans de nombreux cas, à leur extrême usure.

Deuxième proposition : cette même qualité et sécurité est fortement dépendante des conditions de travail des salariés de l'entreprise, notamment des conducteurs, dont la santé doit être un souci permanent de leur direction comme de La Cub. Par exemple, les questions d'ergonomie pour les conducteurs, doivent être poussées plus avant.

Troisièmement, enfin, pour faire court, nous ne pouvons accepter le non-respect des objectifs de fréquentation sur lesquels le délégataire s'était engagé contractuellement, même, certes, si cette fréquentation est en hausse. Et ce n'est pas le paiement du dédit qui me rassurera. On peut payer pour être tranquille !

Je rappelle d'ailleurs que c'est autour de ces engagements que le délégataire actuel avait été choisi. Là aussi donc, autant de questions parmi d'autres, qui doivent être au cœur du cahier des charges de la future DSP, pour l'ensemble des candidats, sans oublier le plein respect des accords et usages sociaux au sein de l'entreprise. A aucun moment et d'aucune manière, les salariés ne peuvent être appréhendés, sous quelque forme que ce soit, comme variable d'ajustement de ces futurs contrats. On mesure d'ailleurs bien ainsi, combien la mise en régie de ce service public aurait été porteuse de garanties contrôlées, face à de telles questions.

Mme Christine BOST : M. le Président. Cette délibération, tout comme la précédente, me conduit à vous interroger sur les perspectives d'investissement. Comme Brigitte TERRAZA l'a évoqué, pour que notre réseau continue d'être performant, compétitif et adapté aux évolutions de la population de notre territoire, il va falloir procéder à des investissements. Donc, pendant les années précédentes, nous avons beaucoup travaillé dans le cadre du SDODM (schéma directeur opérationnel des déplacements métropolitains) pour faire des propositions d'orientations, des propositions de choix. Notre dernière réunion remonte à plus d'un an, si ma mémoire est bonne, dans la configuration « groupe de travail SDODM ». Donc, j'aimerais vous interroger sur les perspectives et le calendrier que vous souhaitez tenir, pour que chacun d'entre nous puisse y voir clair sur ce qui va se passer sur son territoire. Et puis, de toute façon, nous allons devoir nous pencher rapidement sur ces questions, dans la perspective de rédaction de notre futur PPI (programme pluriannuel d'investissement) également.

M. le Président Alain JUPPÉ : Je vous réponds tout de suite sur ce point, mais j'ai vu que M. LABARDIN demandait la parole, donc il sera plus précis que moi, mais après peut-être, pour vous dire tout simplement que j'espère pouvoir saisir le Bureau au mois de juillet ou au mois de septembre, du résultat de nos réflexions sur le SDODM, et donc proposer la nouvelle étape, avec les territoires prioritaires que nous connaissons.

Mme Christine BOST : Cela veut-il dire que nous n'aurons plus de réunions dans la configuration du groupe de travail que nous avons ?

M. le Président Alain JUPPÉ : M. LABARDIN en parlera. Il peut en parler tout de suite.

M. Michel LABARDIN : Cela vient d'être dit, effectivement, le SDODM a fait l'objet d'études, pour certaines qui sont à finaliser ou encore à exploiter. Un rapport sera présenté prochainement au Bureau, sur l'état d'avancement et de priorisation des engagements futurs d'investissement, puisqu'il y avait quatre secteurs prioritaires qui avaient été déterminés, pour lesquels, effectivement, il faut rentrer maintenant dans la phase préopérationnelle et opérationnelle. Il y aura donc des propositions de priorisation et, bien sûr, de modalités de financement, puisque l'on ne peut pas dissocier ces axes et les études qui ont été produites, d'une planification financière pouvant honorer l'ensemble des territoires qui sont concernés.

Cela passe, comme M. le Président vient de le dire, par un rapport au Bureau préalable, qui va déterminer les objectifs, les phases et les modalités de priorisation.

M. le Président Alain JUPPÉ : Sauf miracle, le rapport au Bureau ne sera pas immédiatement consensuel, donc mon intention est de saisir le Bureau pour bien recadrer l'opération. Ensuite, nous poursuivrons la concertation avant d'arriver à une décision définitive. Il faut aussi essayer de l'intégrer dans le futur PPI et dans le futur budget. Donc, c'est un calendrier d'ici la fin de l'année.

M. Vincent FELTESSE : Oui, M. le Président, deux points.

Le premier point rejoint la question qui vient d'être posée de manière très pertinente par Christine BOST. Nous avons travaillé sur le SDODM pendant des mois, nous savons qu'il y a maintenant urgence, que la ligne à grande vitesse sera là le 1^{er} juillet 2017 et quid de la relation entre la gare et l'aéroport de Mérignac ? On sait que le pont Jean-Jacques Bosc sera là en 2017, on sait qu'il faut enclencher les choses maintenant, que cela ne sera pas facile et que les positions étaient divergentes, mais je ne reviens pas sur ce point.

Ce rapport est important, parce qu'il montre que le pari que nous avons fait en 2008, qui est un pari osé, est plutôt gagnant. Pas intégralement gagnant, et sans bien sûr entrer dans la confidentialité des négociations, je voudrais savoir quel est le calendrier de négociations sur l'actuelle DSP qui engagera notre institution pour cinq à huit ans et pour un montant entre un, voire deux milliards d'euros, ce qui aura un impact très important sur le budget et le PPI.

M. le Président Alain JUPPÉ : M. DUPRAT, avez-vous entendu la question de M. FELTESSE ? Notez-là pour lui répondre quand tout le monde se sera exprimé.

M. Gérard CHAUSSET : M. le Président, chers collègues,

Premier point, M. FELTESSE vient de l'évoquer, il est vrai que c'est tout de même avec satisfaction que l'on peut lire aujourd'hui ce rapport. C'est le premier rapport de la nouvelle mandature, mais je fais partie du groupe de travail où nous étions trois

élus en 2008, et je peux vous dire qu'il y a quelques nuits où j'ai mal dormi, parce que cette décision n'était pas si évidente que cela. Il y avait beaucoup d'implications, c'était un pari que nous avons fait sur une politique de l'offre, une vraie politique de l'offre. Je pense que c'est une décision du Conseil de Communauté, de l'ensemble des élus, mais c'était tout de même un choix, comme cela a été dit, audacieux, courageux, et qui a fait date à plusieurs titres, même au niveau national, sur les prises de décision qui ont été faites, aussi bien sur le changement de délégataire ou le principe de changement d'un délégataire. Cela était tout de même assez rare en matière de transports. Et puis, sur la révolution interne qui a été de modifier profondément l'offre du réseau de bus, avec un objectif de hiérarchisation de ce réseau et sur lequel, aujourd'hui, j'entends peu de voix, pour critiquer le résultat, mais rien n'est parfait.

Même les conclusions de ce rapport sont à rapprocher des résultats de l'étude de la FNAUT (fédération nationale des associations d'usagers des transports), association qui fait référence dans le domaine du transport, qui ont été révélés cette semaine. Donc, notre politique de mobilité fait aujourd'hui référence, avec notamment les mesures développées par notre institution, pour encourager les modes alternatifs à la voiture. Il y a eu le Vcub, il y a le BatCub, mais il y a aussi le projet de Tram-train du Médoc, qui est peut-être décrié par certains, mais qui est aussi une vraie innovation.

En 2008, nous avons fait ce choix d'un réseau de transports en commun qui s'inscrit résolument dans une offre supplémentaire, avec un renforcement notamment de l'offre de bus en parallèle du développement du réseau structurant du tramway. L'idée n'était pas d'avoir un réseau à deux vitesses, avec le tramway d'un côté et un bus poussif de l'autre, mais vraiment d'investir sur un réseau de bus qui soit à la hauteur de ce que l'on offre en matière de tramway, parce que le tramway ne peut pas aller partout décemment.

Les résultats 2013 sont donc globalement satisfaisants, même s'ils ne doivent pas occulter certaines marges de progrès concernant le réseau de bus principalement, même si le progrès se forme, tant en matière de vitesse commerciale que d'information aux voyageurs, et là, la Communauté urbaine a investi largement, plus de quinze millions d'euros sur le système d'informations voyageurs. Christophe DUPRAT n'en a pas parlé, mais je sais qu'il le cite à chaque fois qu'il peut, et c'est vraiment un investissement qui ne se voit pas trop. Quand on construit un tramway ce sont des rails, ou un couloir de bus, cela se voit. Pour le système d'informations, on croit qu'il est naturel d'informer les voyageurs, mais cela coûte tout de même quinze millions d'euros, et c'est donc vraiment un effort important de la Communauté urbaine.

À la lecture de ce rapport annuel, je rappellerai simplement que pour moi, il y a trois batailles, qu'il convient, à mon sens, de mener pour renforcer le report modal de la voiture vers les transports collectifs et les usages alternatifs.

La première bataille, c'est celle du financement et de l'innovation. La Communauté urbaine a déjà démontré sa capacité d'innovation technique (APS – alimentation par le sol -, VCub, Tram-train notamment, et services partiels). Elle doit aujourd'hui répondre aux attentes légitimes des voyageurs en termes de vitesse commerciale et

de fiabilité du réseau. Plus globalement, nous arrivons aujourd'hui au bout d'un modèle de financement, avec un taux de couverture des dépenses par les recettes qui, comme cela a été dit, ne cesse de diminuer et ce, malgré la hausse de la fréquentation. Ce n'est pas qu'un problème bordelais, c'est un problème qui est aussi national. Donc, nous devons faire preuve d'inventivité et de rigueur dans la définition de nos projets d'investissement en matière de transports en commun. Je voulais répondre là à Max GUICHARD ; on se trouve taxés d'idéologie, parce que l'on veut augmenter les tarifs. Je pense qu'il y a des idéologues, mais il y a aussi des dogmatiques ! Je ne sais pas si je suis idéologue ou dogmatique, en tout cas, j'essaie d'avoir une doctrine, c'est-à-dire de faire en sorte que l'on rende aux usagers un service public qui soit fiable et qui puisse leur permettre aujourd'hui, de lâcher notamment leur voiture, et souvent leur deuxième voiture, pour avoir un transport efficace. Et l'utilisation de la voiture, elle, ne cesse d'augmenter. Son coût est beaucoup plus cher que le transport collectif et il y a une vraie différence. Donc, ce n'est pas être idéologue que d'essayer de faire en sorte d'offrir un service qui s'améliore et qui soit à un prix raisonnable.

La gratuité des transports collectifs, c'est faire payer le transport des riches par ceux qui ont très peu de moyens. Donc, c'est en fait ce qu'il y a de plus inégalitaire, parce qu'aujourd'hui, dans nos systèmes de transports – cela doit évoluer avec le quotient familial – mais toutes les personnes qui ont peu de moyens, ne paient pas le bus ou le paient très peu. Et si l'on rend tout gratuit, cela veut dire que ceux qui ont les moyens vont pouvoir prendre le bus gratuitement au détriment de la progression et des investissements du service.

A mon avis, c'est un mauvais dossier. La gratuité, je le dis ici, c'est faire payer les transports par ceux qui ont peu de moyens pour ceux qui ont les moyens de se déplacer.

La deuxième bataille, c'est celle de la reconquête de l'espace public à travers la priorité donnée aux transports en commun dans la circulation : couloirs de bus, aménagements des feux et la politique d'aménagement cyclable aussi. Beaucoup de choses ont été faites à Bordeaux, beaucoup de choses restent à faire en périphérie. Cela est plus difficile. Nous avons de grandes coupures urbaines et donc, la reconquête de l'espace public, c'est vraiment quelque chose que l'on doit mettre en haut de la pile.

La troisième bataille est culturelle. Faire évoluer les comportements, cela passe par une politique de l'offre, mais aussi par un report modal. Je rappelle toujours et j'en terminerai là, le slogan de la ville de Fribourg : « Changeons de mode et l'on changera de comportement ». Je pense que nous devons avoir cela comme modèle philosophique pour faire avancer notre politique de transports collectifs.

Pour le SDODM, je suivrai aussi ce dossier avec gourmandise. Il y a des divergences, pas tant que cela. Nous sommes à peu près d'accord sur les tracés, nous sommes d'accord sur les grandes priorités. Maintenant, il va falloir trouver quels modes nous mettons en place, et je pense que là, il y a plusieurs solutions. M. le Président, nous allons mercredi à Nantes voir le système BHNS, le bus à haut niveau de service, qui est une possibilité qui peut nous permettre de monter en charge de façon progressive sur certains axes. On ne peut pas mettre du tramway partout, et il faut aussi améliorer le système de couloirs de bus. Je pense donc que

beaucoup de solutions s'offrent. Et, dernier point, j'estime qu'il y a un grand oubli dans notre réseau de transports aujourd'hui, c'est la desserte de la gare Saint-Jean, et il faudra se poser la question, avec l'arrivée de la LGV (ligne à grande vitesse). Je pense que notre système de transports n'est pas aujourd'hui en mesure d'absorber l'arrivée de la LGV, et il faudra bien se poser la question.

M. Pierre HURMIC : M. le Président, chers collègues. Brièvement, au-delà des rapports internes que nous pouvons avoir, aussi passionnants soient-ils, rien n'est aussi utile que des diagnostics extérieurs nous permettant d'améliorer notre réseau de transports collectifs. Je fais référence, M. DUPRAT, vous devez le connaître comme moi, au rapport que vient de rendre la FNAUT au sujet de l'étude de notre réseau de transport collectif, qui est plutôt flatteur, dans la mesure où la FNAUT note qu'effectivement, nous avons beaucoup progressé ces dix dernières années, voire ces quinze années, puisque Bordeaux figurait encore en 2010 en quinzième place parmi les seize principales agglomérations de province pour le taux d'utilisation des transports alternatifs à la voiture. Nous avons donc fait beaucoup de progrès. La FNAUT dit d'ailleurs que les 28 communes de la Communauté urbaine sont desservies par un réseau bien maillé dans son ensemble.

Cela étant dit, le diagnostic aussi comporte un certain nombre de marges de progression autour desquelles nous devons travailler dans les années qui viennent. Notamment, la FNAUT insiste sur le fait que la part modale de la place de la voiture en ville reste encore trop importante à Bordeaux, même comparée à d'autres agglomérations. Nous sommes encore à 63 % des déplacements qui s'effectuent en voiture dans notre agglomération. Il faut noter que d'autres agglomérations comparables, comme Strasbourg ou Nantes, ont réussi à faire en sorte que la part modale de l'automobile ne soit plus majoritaire aujourd'hui. Je pense que nous pouvons nous inspirer d'un certain nombre de ces exemples.

Je note aussi, même si le rapport de la FNAUT est tout de même plutôt favorable à notre réseau, qu'elle nous rappelle que sous l'aspect pollution, l'agglomération fait partie des zones de dépassement PPM10, c'est-à-dire pollution aux particules fines qui sont pointées par l'Union européenne. Je pense qu'il faut que l'on entende cela aussi, et que c'est un réseau de transports collectifs encore plus performant qui va nous permettre de limiter ces pollutions dues aux gaz d'échappement, et notamment au diesel qui continue à polluer notre agglomération.

La FNAUT aussi nous invite à améliorer notre système de liaisons de périphérie à périphérie ; je pense que cela constitue un des challenges importants pour les années qui viennent.

Enfin, dernière observation, parce que je veux être bref, sur les améliorations possibles, pour la FNAUT, c'est améliorer la vitesse commerciale des bus, affichage des temps d'attente, confort des arrêts, information dans les véhicules et les abribus, une information qui, selon la FNAUT, laisse à désirer. Enfin, comme je l'indiquais, mais je terminerai là-dessus, la FNAUT considère qu'il y a encore, malgré toutes les progressions que j'ai pu citer, une place encore trop grande accordée à la voiture dans notre agglomération. 63 %, comparé à d'autres agglomérations, c'est encore trop important, et il y a des marges de manœuvre.

M. Michel LABARDIN : Le rapport de la FNAUT est tout à fait intéressant. Il y a encore des marges de manœuvre, mais c'est précisément l'objet des études sur les phases à venir qui vont nous permettre de développer une politique de l'offre, une politique coordonnée, une politique maillée, et donc, favoriser le report modal. Comme je l'ai dit tout à l'heure, ce dossier est important, il est prioritaire. Nous aurons l'occasion de l'examiner ensemble. Ce débat n'est pas sans lien, bien sûr, avec celui sur la tarification que nous avons eu tout à l'heure, bien évidemment, puisque la capacité à investir pour développer l'offre va être directement liée à notre capacité à maîtriser les charges de fonctionnement, et donc à augmenter le niveau de recettes. C'est un chantier pour notre agglomération qui est majeur et très stratégique. Nous aurons l'occasion d'en débattre dans nos futurs groupes de travail.

M. Christophe DUPRAT : Je vais répondre à quelques questions qui ont été posées.

Tout d'abord, à Max GUICHARD, qui nous a demandé d'être vigilants dans la DSP. Nous le serons ensemble, puisque tu participes au groupe de suivi de la négociation et donc, il n'y a pas de souci, si tu es vigilant, nous le serons aussi.

La gratuité, c'est un vieux débat. Je rappelle simplement un chiffre qui va vous faire prendre conscience des réalités : ce sont 60 millions d'euros de recettes, ce qui est le coût d'une ligne du BHNS. Cela veut dire que nous avons la valeur tous les ans, en recettes, du coût d'une ligne du BHNS. C'est pour vous donner l'ampleur que cela peut représenter, et je ne suis pas sûr qu'un service public gratuit soit un service public davantage utilisé.

Sur la maintenance, il est évident qu'il y a des marges de progression importantes. C'est dans cet esprit-là qu'à la fin de cette délégation de service public, un état des lieux sera fait, de façon que le délégataire qui reprendra le réseau – l'actuel ou autre – aura un réseau et saura en quel état se trouve le matériel. Je le dis toujours, parce que c'est un peu vrai, nous avons eu la malchance d'acheter en 2006 un type de véhicule qui aujourd'hui n'est pas performant, sauf qu'il représente 96 véhicules sur un parc de 387, et nous avons donc aujourd'hui des difficultés avec ces matériels qui étaient de première génération, ce qui assombrit un petit peu le tableau.

Nous avons reçu les organisations syndicales avec M. le Président, nous les avons rassurées sur le maintien des accords, même des usages – le terme a été employé – de façon que cela ne soit pas une variable d'ajustement du contrat de délégation de service public. Cela ne l'a pas été la fois dernière, et cela ne le sera pas non plus cette fois-ci.

Lorsque nous avons choisi le précédent délégataire, certes, il y avait des objectifs de fréquentation, mais ce n'était pas la seule chose. Il y avait aussi le fait, comme je l'ai dit tout à l'heure, que le slogan qui était appliqué était : « mettre le bus au niveau du tramway ». Il faut savoir d'où nous partions avant 2009, il faut savoir où nous étions. Il y avait un réseau assez performant de tramway et le reste qui était à des années-lumière, alors que cela représentait, à l'époque, 60 % de la population.

J'ai bien entendu les demandes de Mme BOST : dans un budget contraint, il faudra continuer à investir, parce que tout le monde n'est pas desservi. Il y a encore des secteurs qui ne le sont pas, et de grandes communes qui ne sont pas encore desservies, et il convient donc de penser à elles. Les liaisons de périphérie à périphérie seront aussi à prendre en compte dans cela.

Concernant le calendrier de la DSP, nous en sommes à la deuxième étape des négociations. Il y aura un rapport en Bureau en septembre et en octobre, la décision sera prise par M. le Président – puisque je vous rappelle que les DSP sont dans sa prérogative, après une présentation en Bureau – et la mise au point suivra, afin que ce nouveau contrat puisse se mettre en place le 1^{er} janvier 2015.

Enfin, j'ai lu avec beaucoup d'attention le rapport de la FNAUT. J'y trouve effectivement des choses intéressantes. Un des reproches qui nous est fait porte sur l'information, et il est dommage que ce rapport n'ait pas été fait dans deux mois, parce qu'il aurait été encore plus favorable, puisque l'information voyageurs sera beaucoup plus efficace dans deux mois avec le système d'aide à l'exploitation voyageurs. Je vous rappelle que 300 points d'arrêt bénéficieront de modules d'information, mais également à l'intérieur des véhicules, et aussi à tous les points d'arrêts où, avec son téléphone portable, l'on pourra connaître en temps réel, et c'est ce qui est important, l'heure de passage des deux prochains bus.

Voilà ce que l'on pouvait dire sur ce rapport, qui a suscité l'intérêt de nos collègues, et cela est bien normal.

M. le Président Alain JUPPÉ : Je pense que l'on sera tous d'accord pour dire que depuis vingt ans, notre agglomération a fait en matière de transports et de mobilité, des progrès immenses. Nous avons construit un réseau de tramway qui est, dans son état actuel, déjà un des plus importants pour les grandes villes de France. Et puis, nous avons amélioré le réseau de bus. Nous nous sommes beaucoup investis dans la discussion en 2008, nous avons, comme Christophe DUPRAT l'a rappelé, veillé à ce que les accords et les usages en vigueur soient maintenus dans la nouvelle délégation, et nous nous étions mis d'accord unanimement sur le choix de ce nouveau délégataire.

Cela dit, il y a encore de très grands progrès à faire. Nous avons, cela est vrai, absorbé une croissance de la fréquentation très importante. Mais, d'une part, la fluidité n'est pas la caractéristique majeure de la circulation dans toutes les parties de notre agglomération, et d'autre part, nous avons l'ambition de faire croître encore notre métropole, et les besoins vont donc augmenter.

En conséquence, nous avons de grands défis encore devant nous pour progresser. Pour cela, il va falloir continuer à investir dans les systèmes de transports en site propre. Nous avons parlé tout à l'heure du SDODM. Il est vrai que nous sommes à peu près d'accord, finalement, sur les tracés. Sur les modes, je pense que nous y arriverons sans grande difficulté. Le problème sera le financement et donc, le choix des priorités et la hiérarchie des projets, parce que c'est l'argent qui nous manque, mais nous aurons l'occasion d'en parler.

Deuxièmement, il faut progresser aussi sur les comportements, c'est-à-dire le report sur d'autres modes de transport que la voiture individuelle, et beaucoup d'incitations sont encore à déclencher sur ce point-là. On parle beaucoup de « réseau intelligent », et nous aurons en 2015, le Grand congrès sur les systèmes de transports intelligents, qui pourra peut-être alimenter notre réflexion et nous permettre de progresser dans ce domaine.

Pour moi, la poursuite d'une politique ambitieuse de mobilité est l'une, et peut-être la priorité du travail de notre future Métropole. Si je fais une énumération des trois ou quatre priorités, ce sont la mobilité, le logement, le développement économique. C'est là-dessus qu'il faut absolument que nous concentrons pour que notre métropole continue à assurer à ses habitants des conditions de vie qui sont aujourd'hui jugées positives et nous venons d'avoir une dernière enquête à ce propos qui est positive.

Nous avons à prendre acte de ce rapport. Je vous en remercie.

COMMUNICATION EFFECTUÉE

Mme FORZY RAFFARD ne prend pas part au débat

M. RAYNAL

P/ M. REIFFERS

2014/6/ 12 Aéroport - Mise en œuvre des mesures compensatoires liées à la relocalisation de Thales sur la commune de Mérignac et à la réalisation de la voie nouvelle Marcel Dassault - Convention Cub/Thales - Décision - Autorisation

M. Franck RAYNAL présente ce dossier.

M. Alain ANZIANI : M. le Président, chers collègues. C'est en fait un dossier sans doute parmi les plus importants de ce jour et un dossier essentiel pour notre avenir, dans sa double dimension.

Dans sa dimension industrielle, d'abord. Ce n'est pas rien de relocaliser 10 000 emplois. Ce n'est pas rien d'accueillir 200 M€ d'investissements de Thalès. Ce ne sera pas rien non plus cette déviation qui va permettre à Dassault Aviation d'étendre son site, et donc d'accueillir de nouvelles productions de Falcon. On voit bien que c'est une excellente nouvelle pour l'agglomération et d'ailleurs, il y a une semaine, la Communauté urbaine, la Région, le Département, et la Ville de Mérignac ont signé un accord avec Dassault pour permettre cette mise en œuvre.

Mais, il y a une double dimension, aussi, et je crois que c'est l'objet même de la délibération, c'est la qualité environnementale. Nous avons toujours le souci, et même peut-être l'exigence, d'allier à la fois le développement industriel et la préservation de l'environnement, et c'est une délibération qui va dans ce sens, avec ses compensations. Je pense que c'est donc vraiment une bonne voie, même si en termes de concertation, il y aura peut-être quelques éléments à faire valoir, mais je crois qu'il y aura des interventions dans ce sens.

Mme Brigitte TERRAZA : Effectivement, à l'occasion de cette délibération, je voulais vous faire part un peu de notre agacement sur la façon dont les territoires de compensation sont identifiés; je parle aussi pour ma collègue de Blanquefort qui n'est pas là aujourd'hui. J'avoue que je n'étais pas au courant - et ce n'est pas la première fois - que des territoires de Bruges sont finalement sanctuarisés en termes de compensation, des terrains qui, pour autant, et notamment celui-ci, sont sur la zone de fret, donc une zone d'activité économique également.

Pour ma collègue, Véronique FERREIRA, sur la zone qui a été identifiée, sur laquelle elle n'a pas été concertée, elle avait une proposition beaucoup plus intéressante, d'ailleurs, pour la politique nature de sa ville, qui aurait pu tout à fait convenir, et qui n'est pas celle qui a été retenue dans cette délibération.

Donc, je voulais simplement attirer votre attention, et je crois que cela a été à ma demande d'ailleurs, mon adjoint en ayant parlé lors de la commission qui a travaillé sur ce point ; je pense qu'il serait important, peut-être, que nous ayons des échanges avec les services de La Cub, tout simplement pour avoir une bonne visibilité, une cartographie. Des fois, j'imagine bien qu'il y a des opportunités, mais je crois qu'il est très important, en amont, d'associer les maires. C'est la moindre des choses, parce que nous avons des projets économiques, notamment cette zone de fret qui est une zone économique par essence, et je crois qu'il est important aussi, vous l'avez rappelé, M. le Président, le développement économique étant une de vos priorités, d'associer les maires en amont.

M. le Président Alain JUPPÉ : Dont acte et je demande au Directeur général d'y veiller. Cela a été une très longue affaire, cet accord avec Thalès, Dassault, etc. On aurait sans doute eu le temps de vous consulter davantage en amont, et l'on y veillera donc à l'avenir.

M. Gérard CHAUSSET : M. le Président, chers collègues. Pour rebondir un petit peu sur tout ce qui a été dit, je crois que c'est une excellente nouvelle au niveau du développement économique. Reste à savoir si c'est une excellente nouvelle pour la nature. Nous avons déjà eu des soucis sur des dossiers il n'y a pas si longtemps que cela, notamment sur le dossier Ducros, je vous le rappelle, et il y a eu des défrichages. Mais aussi, de par les services de La Cub, on a vu des défrichements de parcelles, des choses comme cela, sans trop de concertation. Il est vrai qu'avant d'entrer un peu plus dans le détail de la délibération, je pense qu'il faut de la concertation, certes, mais il faut un mode de fonctionnement et d'approche de ces dossiers différent, parce qu'il faut vraiment travailler ce qu'on appelle « en mode projets ». Il est vrai que la Communauté urbaine est une grosse machine, avec des services bien séparés les uns des autres, et sur des types de dossiers comme cela, il est absolument nécessaire de travailler différemment, c'est-à-dire que l'on ne peut pas travailler le dossier de développement économique d'un côté et puis, un peu avant la fin, voir ce qu'il se passe au niveau de la nature. Cela ne marche pas ! Cela ne peut plus marcher comme cela ! Je crois que là, vraiment, il y a un mode de fonctionnement qui doit être beaucoup plus opératoire et qui doit faire en sorte que l'on pense en même temps le développement économique et la problématique nature/environnement. Cela doit être pensé en même temps, ensemble, sinon, on arrive à des dysfonctionnements tels que ceux-là et puis, au bout du compte, ce n'est pas satisfaisant, surtout que ce type de dossiers va devenir de plus en plus

récurrent. C'est signe, peut-être et tant mieux, d'un dynamisme économique croissant de notre territoire, mais c'est aussi le signe d'exigences de plus en plus importantes en matière d'environnement, d'écologie, de biodiversité.

Donc, nous avons, certes, conscience des efforts réalisés par l'entreprise Thalès, pour tenir compte de la nature dans son projet, mais il est seulement tenu compte de la réglementation. Éviter, réduire et compenser les pertes liées à la nature : ces efforts ont aussi pu être réalisés grâce à un travail conjoint entre les différentes directions de La Cub.

À l'avenir, nous devons donc fonctionner différemment. Afin de faciliter l'installation des entreprises, La Cub doit réaliser une démarche d'anticipation dans la gestion des espaces naturels, tout d'abord, en créant peut-être un schéma directeur des zones compensatoires, avec la réalisation de réserves foncières dédiées, permettant d'anticiper ces lourdes démarches, mais aussi en ayant une vision globale des parcelles à urbaniser, afin d'identifier les zones d'évitement. Nous comptons là-dessus, vraiment, sur le travail des équipes de « 55 000 hectares », pour nous fournir une boîte à outils permettant de réaliser des diagnostics environnementaux.

Enfin, je souhaite revenir sur la réaction d'Olivier Costa de Beauregard, le DG de Dassault Aviation, pour ce qui concerne la partie immobilier, lequel n'a pas encore compris, à notre sens, que la nature est un facteur d'attractivité pour les entreprises, et démontre que le travail réalisé avec l'ensemble des services de La Cub n'a pas été reconnu ou suffisant. Il y a encore un gros travail de sensibilisation à faire. Je sais même, M. JUPPÉ, d'après ce que l'on m'a rapporté, que vous avez essayé de le modérer. Aux souhaits du Directeur de Dassault Aviation de tenir davantage compte de l'emploi que des grenouilles et des papillons, je pense qu'il faut tout de même savoir, même si c'est un peu trivial, que la nature fournit de nombreuses aménités qui protègent nos besoins fondamentaux : services d'approvisionnement en eau, en nourriture, pollinisation, matières premières, services de régulation du climat, protection des sols. Tout cela n'est pas rien. C'est pourquoi nous devons trouver un fonctionnement qui respecte autant la nature que le développement économique et l'emploi. Opposer développement économique et environnement est un mauvais calcul. Les entreprises les plus performantes aujourd'hui et viables sur le long terme, sont celles qui prennent en compte les enjeux environnementaux, aussi bien au regard de l'environnement dans lequel elles s'implantent – c'est pour cela que l'on souhaite que ce site soit un site pilote, notamment de plans de déplacement – qu'au regard de leur production. Le développement de l'emploi a encore plus de valeur s'il se fait dans un contexte qualitatif. Et là, au vu des propos de M. Costa de Beauregard, il y a matière à inquiétude et nous appelons la Communauté urbaine, sous vos auspices, M. le Président et M. le premier Vice-Président, Alain ANZIANI que je sais très engagé sur ce dossier, à être vigilants sur le respect des engagements environnementaux actés.

Nous demandons la mise en œuvre d'un comité de suivi et de surveillance des engagements sur l'ensemble du site et d'ailleurs, sur tout ce type d'opérations. Je crois qu'il faut que l'on se dote d'outils. On sait très bien qu'il est compliqué de créer de l'emploi et il ne s'agit pas de rajouter des réglementations et des normes, mais je pense que, aujourd'hui, nous avons quand même changé d'époque et il faut une prise en compte de ce phénomène-là. C'est pour cela qu'au regard de ces propos,

nous nous abstiendrons sur ce dossier. Nous sommes constructifs, mais je pense qu'il faut tout de même marquer un petit peu notre désappointement vis-à-vis de tels propos.

M. Noël MAMÈRE : M. le Président, mes chers collègues. Pour conforter ce que vient de dire Gérard CHAUSSET, je pense qu'il faut que nous profitons de la mise en place de la métropolisation pour donner une autre place à la nature en ville et démontrer qu'il n'y a pas d'opposition entre la création d'emplois et la préservation d'espaces de proximité ou d'espaces de nature qui peuvent profiter à l'ensemble de la population. On peut même imaginer, dans le cadre de la délégation « 55 000 hectares » et de cette métropolisation, effectivement d'établir une sorte de charte avec un cahier des charges très précis qui pourrait ressembler à ce que nous avons imposé dans un certain nombre de marchés publics et que l'on appelle la clause d'insertion. On pourrait très bien imaginer de mettre en place une clause environnementale, à la fois qui s'appliquerait aux entreprises privées, comme c'est le cas avec l'entreprise Thalès, mais qui s'appliquerait aussi à tous les marchés publics.

Je rappelle ici que nous sommes en train de travailler avec la direction de la Nature sur l'élaboration d'une charte qui s'adresserait aux promoteurs, mais aux promoteurs de logement social, pour faire en sorte que dans chacun des projets qui sera développé sur l'agglomération bordelaise, ces sociétés de logement social réservent une partie de foncier pour qu'il soit ouvert à des jardins collectifs.

Je rappelle ici qu'un diagnostic a été établi sur les jardins collectifs dans l'agglomération bordelaise, qui montre que nous avons fait des efforts, qu'il y a certains sites pilotes, mais que nous sommes très en retard, notamment par rapport à des villes comme Strasbourg, au nombre de m² de jardin collectif par habitant. Je rappelle qu'une adjointe au maire de Bordeaux, qui est aujourd'hui si je suis bien informé, la présidente nationale du Secours catholique, Mme FAYET, a beaucoup travaillé sur cette question des jardins collectifs et elle-même, à l'image du diagnostic qui a été établi par le PADES (programme autoproduction et développement social) insistait sur la préservation du côté social des jardins collectifs.

Aujourd'hui, nous nous rendons compte que la mode est à ces jardins partagés, comme on les appelle, et que bien souvent, ceux qui sont déjà des familles modestes, ceux qui sont déjà d'une certaine manière exclus, restent mécaniquement exclus de la suggestion de ces jardins collectifs, qui pourtant, ont été imaginés pour contribuer à subvenir à une partie de leurs besoins et de leur équilibre alimentaire.

Donc, je crois qu'il faut que nous travaillions aussi dans ce sens.

Nous avons décidé, dans l'accord de cogestion, de nous servir de la Fabrique Métropolitaine pour être un outil de préservation et un outil de réserve foncière. Je pense qu'il faut que nous accélérions dans le cadre de la métropolisation cette politique de réserve foncière. Je suis sollicité, au titre de ma délégation, par de nombreux collègues qui, dans le périmètre de leur ville, ont des espaces qu'ils veulent reconquérir ou en tout cas, qu'ils veulent protéger contre la spéculation immobilière, pour les mettre à la disposition des habitants. Donc, cela implique que nous travaillions, et pas seulement votre serviteur, mais l'ensemble des élus

délégués sur ces questions, sur la notion de parc urbain. C'est quoi, un parc urbain ? Et à partir de quel moment un parc urbain entre-t-il dans une logique métropolitaine et pas simplement dans une logique communale ?

Je pense que les uns et les autres, nous sommes tout à fait d'accord, quelle que soit notre famille politique, à entrer dans cette logique-là et l'on ne peut évidemment pas soustraire la question de 55 000 hectares, qui n'est pas qu'un slogan mais qui montre bien l'esprit dans lequel nous voulons travailler, des deux autres sujets. Et c'est la raison pour laquelle il s'agit d'une délégation à caractère transversal, ce n'est pas lié à moi-même, mais à cette délégation, qui doit trouver une autre vocation. Au lieu de rester enfermée dans le périmètre de la nature, qu'elle soit transversale, c'est-à-dire qu'elle soit aussi présente dans tout ce qui est de l'ordre de l'économie et de l'urbanisme. Et je pense, vu la discussion que nous avons eue tout à l'heure, que l'on ne peut pas exclure cette question de celle des mobilités et des transports. Je crois que nous pouvons nous servir de cet outil à la fois pour aider des communes qui veulent reconquérir des espaces, et en même temps, trouver un juste équilibre entre l'aménagement du territoire, et en particulier l'implantation d'entreprises, et la préservation de la nature.

Enfin, nous y serons confrontés, parce que le réchauffement climatique est à l'œuvre, personne ne peut le nier, à part quelques climatosceptiques égarés, notre ville, notre agglomération est aussi soumise à ce type de bouleversements, et je pense en particulier à la question dite « des îlots de chaleur ». On ne peut pas non plus envisager l'aménagement du territoire, la construction et la préservation des quartiers sans oublier cette nécessité, qui ne doit pas se faire que dans le bâtiment neuf, mais aussi qui doit s'imaginer dans l'aménagement d'espaces publics qui ne peuvent plus être ceux que l'on faisait à l'époque des Trente Glorieuses et qui doivent s'adapter – c'est la théorie de l'adaptation – au réchauffement climatique.

M. Alain ANZIANI : Quelques mots, non pas de réponse, mais peut-être d'accompagnement. Je comprends bien tout ce qui vient d'être dit, je le partage largement, et ceux qui ont prononcé ces mots le savent. Je voudrais tout de même que l'on ne donne pas l'impression que l'Aéroparc est un parc exécrable où l'environnement serait martyrisé. C'est au contraire, et je voudrais en remercier les services de la Communauté urbaine qui sont très impliqués et qui veillent aussi à la qualité environnementale, un lieu, aujourd'hui, qui possède un plan guide tout à fait remarquable, qui demain, permettra à un site industriel d'être situé dans une zone avec, autour, la re-création de dix hectares de zones humides. Ce n'est pas rien et l'on voit bien les difficultés, mais aussi l'ambition, et au fond, nous devrions avoir un modèle. Ce modèle, certains ici le connaissent, c'est le Technoparc de Montréal. Je pense que lorsque l'on visite le Technoparc de Montréal, on voit cette alliance entre d'un côté, le développement des richesses, le développement de l'industrie, l'innovation, l'emploi, et puis, d'un autre côté, aussi, la nature et que les deux ne sont pas tout à fait incompatibles, mais au contraire, doivent être complémentaires. C'est même une source d'attractivité.

Plus nos zones industrielles seront vertes, plus elles seront attractives pour à la fois nos salariés et les entreprises, à condition, bien entendu, que le coût soit acceptable pour les entreprises. Là, je fais observer que Thalès met 200 millions d'euros sur cette opération et donc, elle peut encore faire sans doute des progrès en matière

environnementale, mais partons de cette idée qu'il y a un investissement majeur de 200 millions d'euros.

Je terminerai en disant que peut-être, à mon sens, et cela n'a pas été souligné, une des difficultés particulières de nos zones industrielles et en particulier de l'Aéroparc, c'est surtout la question du transport et du transport collectif. Là, nous avons tout de même une vaste zone sans transport en commun, et ceux qui peuvent se retrouver sur cette zone, aujourd'hui, mettent une heure, parfois, pour se déplacer. Ne parlons pas du vélo, c'est impossible, il serait suicidaire de l'utiliser. Les piétons, eux, cela fait longtemps qu'ils ont compris que s'ils tiennent à leur santé et à leur vie, il ne vaut mieux pas qu'ils viennent ici à pied. Donc, on a vraiment besoin d'un plan de circulation et d'un renforcement des transports en commun, en particulier dans cette zone aéroportuaire, mais sans doute aussi pour nos zones industrielles.

M. Alain CAZABONNE : Je ne souhaitais pas intervenir, mais après les propos de **Noël MAMÈRE**, je voulais juste nous rendre attentifs à une chose. Il est vrai que les jardins partagés sont une bonne formule. Nous avons créé trois sites, nous en avons étudié un quatrième, mais vouloir les inscrire dans une charte par rapport aux logements sociaux, je dis attention, parce qu'un des problèmes des logements sociaux, c'est le foncier. Et si l'on impose dans toutes les opérations, qu'il y ait une part de foncier qui soit réservée à des jardins partagés, automatiquement, il y a ce risque de voir aussi le prix global du logement en augmentation. Attention à ces règles et à ces chartes qui s'appliquent dans tous les cas. Autant la collectivité devrait elle-même, sur son patrimoine, prévoir des opérations à proximité des logements sociaux, autant pour l'imposer dans une charte, je dis juste attention par rapport, après, à la dérive qu'il y a sur le prix en sortie.

M. Jacques MANGON : M. le Président, chers collègues. Quelques mots après les interventions de nos deux collègues, **Alain ANZIANI** et **Noël MAMÈRE**, tout d'abord, pour me féliciter en tant que maire de l'une des trois communes associées à l'Aéroparc, de cette décision et de ce dossier qui est très important, qui va être à mon avis l'un des dossiers absolument phares pour asseoir le développement majeur de l'Aéroparc dans les dix ans qui viennent, et nous en sommes évidemment très satisfaits et nous sommes très associés à cette volonté.

Dire également à nos collègues, et en particulier à **Alain ANZIANI**, comme il le sait très bien, puisque nous en avons parlé, que nous sommes très attentifs au fait que l'aménagement de Thalès se fasse en liaison avec les villes du Haillan et de Saint-Médard-en-Jalles, de telle sorte qu'en matière de circulation, nous ayons des certitudes et des avancées notables. Mais, je sais que **M. le Président**, et d'ailleurs je l'en remercie, m'a adressé un courrier en ce sens, qui a acté cette volonté commune.

Et puis après, par rapport à ce que disait **Noël MAMÈRE**, je voudrais lui dire que cette fois, au titre de la délégation que le **M. le Président** m'a confiée, je suis tout à fait sur la longueur d'onde qui est la sienne, c'est-à-dire que je crois que nous avons la volonté, au travers du nouveau PLU (plan local urbain) trois en un, de reconsidérer totalement notre rapport à la nature et de considérer que l'armature naturelle de la Communauté urbaine de Bordeaux n'est pas une contrainte, mais que c'est une chance. C'est une chance que nous devons intégrer dans le développement et notamment le développement économique de la collectivité. Je pense en effet que

de notre capacité à concevoir un développement de la nature qui soit un développement positif, optimal et préservé, fera que l'attractivité économique du territoire s'en trouvera renforcée. Il n'y a pas de contradiction, il y a simplement un appel à l'intelligence et à l'innovation, pour dépasser cette contradiction qui n'est qu'apparente. Je ne crois pas qu'il y ait d'un côté la nature et de l'autre le développement économique. Il y a à trouver des synthèses heureuses et positives et nous avons la capacité à le faire. Ce sera l'un des objets du groupe de travail notamment auquel il est personnellement associé, qui va avoir à revisiter un petit peu les premières démarches autour du PLU.

M. le Président Alain JUPPÉ : Je me réjouis de cette convergence de vue et de cette harmonie entre M. MAMÈRE et M. MANGON. Le dossier dont nous parlons était une affaire extrêmement compliquée, qui a pris beaucoup de temps à se boucler, et je voudrais féliciter moi aussi les services, parce que je crois que sous réserve peut-être d'un manque d'information des communes, l'affaire a été bien conduite et en intégrant parfaitement la dimension économique et la dimension écologique.

Je ne vais pas en rajouter sur ce débat qui n'est pas prêt de se conclure entre nature et emploi. Je voudrais quand même insister sur le fait que nous attachons la plus grande importance à la préservation des espaces naturels dans notre métropole. M. MAMÈRE dit que les 55 000 hectares c'est un slogan, nous allons maintenant passer du slogan à la réalité, j'espère. Donc passons à l'opérationnel.

Comme cela a été dit, le PLU, mais aussi le SCoT (schéma de cohérence territoriale), reposent précisément sur cette idée d'arrêter l'étalement urbain et de préserver les espaces naturels. Et, dans les politiques de nos villes, c'est un souci aussi constant. Je ne vais pas prendre en exemple la Ville de Bordeaux, mais je voudrais tout de même rappeler que les quais, aussi bien rive droite que rive gauche, représentent vraiment un développement considérable des espaces naturels. Le projet urbain que nous sommes en train de mettre en œuvre à Caudéran s'appelle tout simplement « Caudéran Ville Jardin ». Quant aux jardins partagés, je crois que nous sommes passés d'une ou deux unités à Bordeaux à une vingtaine aujourd'hui réalisés ou en projet, et Anne WALRICK pourrait en parler sagement, comme Véronique FAYET.

Donc, la nature, très bien, mais aussi l'emploi ! Vous connaissez les derniers chiffres, ils sont extrêmement mauvais, et cela devient vraiment un défi national. Je crois qu'il faut que nous fassions tout pour permettre l'accueil d'entreprises sur le territoire de la métropole. Le pôle aéronautique et spatial de l'Aéroparc est un des atouts majeurs de notre ville. Il va y avoir le centre d'affaires tertiaire, tertiaire supérieur autour de la gare. Il y a ce pôle aéronautique et spatial. Il y a le pôle numérique aussi, qui est en train de se constituer. On est en train de préparer la venue des représentants du ministère sur le projet French Tech, donc voilà, il fallait absolument faire en sorte que cette opération réussisse. Je ne veux pas dramatiser, mais il aurait suffi d'en rajouter un petit peu dans nos exigences pour que Thalès, peut-être, aille voir ailleurs. Donc, je crois qu'il est très important qu'il vienne là avec le potentiel que cela représente.

Je souscris tout à fait à ce qu'a dit Alain ANZIANI : on peut faire des parcs d'activité qui ne soient pas des zones bétonnées et rébarbatives. Donc, l'idée d'en faire un

parc, là aussi, dans tous les sens du terme, est une bonne idée. En revanche, je suis extrêmement réticent sur l'idée d'en rajouter une couche dans les normes. Quand vous discutez avec des entrepreneurs et principalement des « petits patrons » des PME, que vous disent-ils ? Que le principal frein, aujourd'hui, à la création d'emploi et au retour de la confiance, c'est l'excès des normes de toute sorte qui les paralysent. Donc, je pense qu'avant de les simplifier – j'espère que nous y arriverons – il faudrait ne pas en rajouter d'autres.

Voilà ce que je souhaitais dire de ce dossier qui, finalement, est très consensuel. Je pense qu'il sera approuvé.

M. Max GUICHARD : Excusez-moi, je ne veux surtout pas conclure, mais il y a quelque chose qui me vient en tête et vous répondrez après, parce que je veux vous laisser la conclusion, à titre de Président. C'est que je partage 98 ou 99 % de ce que M. MAMÈRE a dit, sauf cette notion de slogan des 55 000 hectares. Ce n'est pas un slogan. C'est un acte politique. Je pense que nous allons être d'accord. C'est un acte politique majeur qui a été constitué et qui permet certainement de le revisiter pour aller rendre encore plus vivant, d'un point de vue environnemental et social, y compris au travers des propositions qu'a faites Noël MAMÈRE. Mais par exemple, sur les questions du logement, nous allons pouvoir régler – et je réponds à M. CAZABONNE - ces questions, à condition que le souci du coût et le souci environnemental qu'a soulevé à juste raison Noël MAMÈRE, environnemental social, à travers les jardins, par exemple, de faire plus de logements sociaux. C'est-à-dire que si nous voulons répondre à ce qu'il demande à juste raison, il faut que nous fassions plus de logements sociaux. Autrement, il y aura moins de logements sociaux. Voilà la question qui est posée.

M. le Président Alain JUPPÉ : Nous sommes très en forme ce matin, mais je voudrais vous rappeler tout de même que cela fait deux heures que nous débattons et nous avons vu deux dossiers. À propos de l'Aéroparc, on peut s'engager dans une réflexion sur la politique de logement social, je n'ai rien contre, mais l'on pourrait peut-être aussi un peu avancer.

M. Noël MAMÈRE : C'est sans doute une approximation verbale de ma part, mais pour moi, 55 000 hectares, c'est comme 50 000 logements, c'est un objectif, donc il faut donner des titres à des objectifs politiques, et celui-là est très bien. Donnons-lui maintenant un sens. Mais, les bases ont été posées. Il ne s'agit pas du tout de critiquer.

M. le Président Alain JUPPÉ : Je pense que nous avons bien compris et que c'est dans cet esprit que nous travaillons.

**ADOPTE À L'UNANIMITÉ DES
SUFFRAGES EXPRIMÉS**

Le groupe Europe Ecologie les Verts
s'abstient

M. BOBET

2014/6/ 18 **Compte Administratif de l'exercice 2013 - Approbation**

M. le Président Alain JUPPÉ : Chers collègues, vous connaissez j'en suis sûr par cœur les dispositions de l'article L 2121-14 du Code général des collectivités territoriales, qui dit que le Conseil doit élire l'un de ses membres pour présider la séance pendant la discussion et le vote du compte administratif. Et donc, en application du règlement intérieur de notre Conseil et en application de cet article du Code, je vous propose de désigner M. TURON pour présider notre Assemblée pendant la présentation, la discussion et le vote du compte administratif.

Pas d'opposition ? Je vais donc demander à M. TURON de venir s'installer. Je ne suis pas tenu de quitter la séance, c'est M. FELTESSE qui devrait la quitter, mais je vois qu'il a un peu anticipé, donc il n'y aura pas de problème.

M. Jean-Pierre TURON prend la présidence de la séance.

M. le Président Jean-Pierre TURON : Je remercie le Conseil pour cette désignation et je vais donner tout de suite la parole au rapporteur, qui va présenter le compte administratif pour l'exercice 2013, après avoir vérifié que M. Vincent FELTESSE n'est pas là, car il doit se retirer, puisque c'est le compte administratif 2013.

M. Patrick BOBET présente le Compte Administratif à l'aide d'un diaporama qu'il commente.

M. Alain ANZIANI : M. le Président, chers collègues, la Chambre régionale des comptes nous l'avait déjà dit dans son rapport de septembre 2013 et avait salué la très bonne santé de notre établissement, son faible endettement – je cite – et l'abondance de ses liquidités. Le compte administratif 2013 ne vient que confirmer cet avis d'un organisme extérieur et reconnu.

Nous disposons en effet d'un bon taux d'autofinancement de 39 % contre 20 % en moyenne, et d'une capacité de désendettement qui est nettement meilleure que celle des grandes agglomérations françaises : 1,5 année en 2014, cela fait presque rêver, contre 7 ans en moyenne. Et là, je tiens évidemment à saluer la gestion qui a été celle de Vincent FELTESSE, notre Président en exercice pendant ces années. Je tiens donc à lui adresser aussi toute notre sympathie et nos remerciements.

Cette gestion et ces taux sont d'autant plus remarquables qu'ils s'accompagnent d'un record en termes d'investissement. En 2013, La Cub a tenu ses comptes tout en investissant massivement. Elle a même établi un nouveau record en termes de crédits mandatés : 63,46 %. Nous avons investi 483 millions d'euros, soit en fait plus que ce qui était prévu au budget primitif, environ 6 millions de plus.

Ce ne sont pas uniquement des chiffres et de l'abstraction. Derrière tout cela, il y a des opérations extrêmement importantes pour nous : la phase 3 du tramway, l'inauguration du pont Chaban-Delmas, la poursuite de la mise à 2X3 voies de la rocade, le chantier de la LGV, la réalisation des CODEV à laquelle nous sommes si attachés, et tous les projets d'aménagement qui ont été portés par La Cub. Avec derrière tout cela, évidemment, des milliers et des milliers d'emplois qui ont été créés

grâce à La Cub. Nous le rappelions tout à l'heure, La Cub est aujourd'hui le premier donneur d'ordres et sans La Cub, évidemment, la situation de l'emploi ne serait sans doute pas celle qu'elle est ici dans notre agglomération.

Je voudrais quand même terminer en disant que tout cela est beau et bon, et qu'en même temps, nous ne pouvons pas nous en satisfaire, parce que nous savons que les années qui vont venir seront difficiles. Nous le voyons bien. Cela a été vu ici même dans cette salle lors du séminaire sur les finances locales. Nous le voyons bien, on a un effet ciseau, puisque l'on a des recettes qui diminuent, des dépenses qui vont augmenter et qu'on n'a pas véritablement de marge de manœuvre. Ce qui veut dire que nous devons forcément faire des choix qui seront difficiles, puisque nous n'aurons pas plus de recettes, et que nous avons une tendance à avoir des dépenses importantes. Donc, il va falloir bien choisir, avec beaucoup d'intelligence, et regarder ce que notre population attend de nous en termes d'investissements et de services.

Mme Marie-Claude MELLIER : M. le Président, ce compte administratif se rapporte à un budget 2013 dont nous avons approuvé les principales ambitions. Le résultat est là, avec plus de 483 millions d'euros d'investissements mandatés, dont près de 45 % dans le seul secteur des transports, 20 % pour l'entretien des routes, et 11 % pour la politique du logement. Ce sont des priorités de la vie quotidienne de nos concitoyens et nous sommes, avec ces thèmes, au cœur des compétences de La Cub.

Voilà pourquoi nous nous étions aussi inquiétés des perspectives de court terme liées aux politiques nationales. La loi d'affirmation des métropoles donne en effet des compétences nouvelles à notre établissement, tout en poursuivant la politique d'étouffement de ses moyens. Plus qu'une aberration, comme l'a fort justement souligné le Président du Conseil général à propos de la suppression des départements, il s'agit, dit-il, d'une véritable incitation à tourner le dos aux missions essentielles de nos collectivités locales et à confier aux appétits des marchés des missions primordiales du service public. Nous refusons cette logique, d'autant que c'est une logique injuste qui fait peser l'effort de solidarité d'abord sur les ménages, puisque ce sont maintenant 85 % des produits fiscaux de La Cub qui reposent sur leurs épaules, contre 15 % pour les entreprises en direction de qui les aides publiques continuent pourtant d'affluer.

Nous avons bien noté aussi que les dépenses d'investissement consacrées au développement économique ont augmenté de 215 % en une année ; augmentation qui est évidemment liée aux engagements pris sur le Grand Stade de Bordeaux Lac, dans un rapport déséquilibré avec les partenaires privés. Mais nous avons bien observé que cette ligne augmente aussi hors effet Grand Stade, ce qui pourrait paraître contradictoire avec l'alerte lancée par les entreprises du secteur des travaux publics qui ont récemment exprimé leurs vives inquiétudes concernant les perspectives économiques. On ne peut pas, en effet, aligner les plans de restrictions budgétaires à tous les étages et ignorer les conséquences de ceux-ci au niveau de l'emploi. C'est d'ailleurs une députée socialiste, Rapporteur du budget à l'Assemblée nationale, qui a affirmé en début de semaine que le plan d'économie nationale pourrait se traduire par la perte de 250 000 emplois d'ici 2017. Une logique injuste, à laquelle vous injectez, M. le Président, l'augmentation des tarifs de transport alors même que

le gel en 2013 n'a pas empêché une progression de 5 % des recettes tarifaires de TBC. Nous l'avons dit, nous nous opposons à cette politique-là !

Nous aurons donc l'occasion, lors du débat budgétaire, de revenir sur ces éléments qui relèvent évidemment de la politique nationale, mais aussi – nous venons de le voir – de choix locaux. Notre Groupe formule le souhait que les forces de gauche fassent front contre cette politique nationale antisociale, antiéconomique et antidémocratique.

Un dernier mot enfin, M. le Président, pour saluer le très bon taux de mandatement révélé par le Compte Administratif. Cela a été dit : 63,5 %. Plus qu'un élément de bonne gestion, nous y voyons pour notre part le fruit de l'engagement sérieux et constant des agents du service public que certains, malheureusement, aiment à pointer du doigt devant les caméras de télévision. Les investissements réalisés par notre établissement sont d'un niveau exceptionnel, mais ils ne sont possibles que grâce à ces agents de la Fonction publique territoriale et aux conditions de travail qui sont mises à leur disposition. C'est un élément que nous ne manquerons pas non plus de rappeler lors du prochain débat budgétaire.

Vote pour ce compte administratif.

M. Pierre HURMIC : M. le Président, mes chers collègues, à l'examen de ce compte administratif, notre Groupe ne peut que réitérer le constat que nous avons déjà formulé devant cette assemblée, à savoir une gestion de la Communauté urbaine de Bordeaux qui relève d'une gestion saine, rigoureuse et maîtrisée, que nous approuvons. Donc, nous voterons ce Compte Administratif, tout en déplorant une nouvelle fois naturellement un certain nombre de dépenses extravagantes mandatées par notre Communauté urbaine, et notamment le projet de Grand Stade de Bordeaux Lac.

Nous voulons tout de même attirer l'attention aujourd'hui de notre assemblée, sur la période difficile qui nous attend dans les années qui viennent, qui va nous imposer de travailler à une plus grande sobriété dans notre fonctionnement, comme dans la définition de nos projets d'investissement. Notre collectivité, comme les autres, doit faire face à la périlleuse équation désormais, de faire mieux avec moins. Le gouvernement nous y engage d'ailleurs fortement en nous amenant, bon gré mal gré selon l'appréciation des uns ou des autres, sur le chemin de la maîtrise des dépenses publiques, et surtout de la mutualisation.

En vérité, tant qu'elle se situe à l'orée d'un nouveau cycle d'investissements, notre collectivité se retrouve confrontée à la réinitialisation de son modèle d'équilibre financier et politique. Après la réforme de la taxe professionnelle qui a profondément rebattu les cartes de nos recettes, nous sommes aujourd'hui confrontés à la baisse des dotations de l'État, mais je tiens ici à rappeler que cette baisse, en tout cas pour 2013, n'est que de 0,93 %, soit moins 3 M€, soit 0,25 % du budget primitif 2013. Donc, elle est encore extrêmement limitée pour 2013, même si nous savons que dans les années qui viennent, elle sera beaucoup plus douloureuse, et ce, d'autant plus que le passage au statut de métropole aux compétences élargies et à la mutualisation renforcée va nous imposer – j'espère que tout le monde en est

conscient ici – de revisiter nos modes de faire et nos pratiques politiques les plus traditionnelles dans cette assemblée.

À cet égard, si la Communauté urbaine de Bordeaux peut craindre en effet une DGF (dotation globale de fonctionnement) en diminution significative du fait du nouveau critère de répartition qu'est le coefficient de mutualisation, n'oublions pas que nous payons ainsi le résultat d'un immobilisme institutionnel assumé et revendiqué par beaucoup ici, quand d'autres communautés urbaines se sont quant à elles déjà engagées dans la mutualisation, et ce, depuis bien longtemps. Cet aspect n'est pas neutre, car selon certaines études les efforts de mutualisation peuvent nous faire économiser jusqu'à 2,5 % de nos dépenses, soit on peut dire approximativement pour la Communauté urbaine, déjà au minimum 16 millions d'euros.

Les prochaines semaines et les prochains mois promettent de riches débats, tant sur le plan national, avec les recommandations à venir du Comité des finances locales qui se réunira à partir de juillet, que sur le plan local avec les travaux de la Commission locale d'évaluation du transfert des charges qui vont bientôt commencer. Nous avons même reçu ce matin une convocation pour une première réunion qui aura lieu vendredi prochain.

Nous avons donc devant nous – et je terminerai là-dessus – un travail complexe, de longue haleine en perspective pour mettre au clair les concours financiers de la future métropole, de nouveaux réflexes politiques avant les débats politiques sur les contenus budgétaires qui ne manqueront pas d'être vifs, j'en suis certain, à l'intérieur de cette assemblée.

M. Jacques COLOMBIER : M. le Président, ce compte administratif retrace bien sûr le budget communautaire 2013. Je n'y ai évidemment pas participé, mais, au vu de ce bilan, certes, les indicateurs ne sont pas tous au rouge, loin de là, les indicateurs financiers sont encore satisfaisants en effet, mais la fiscalité en hausse et le gel avant la réduction des dotations d'État sont des facteurs d'inquiétude pour l'avenir. Il va falloir faire des choix drastiques. Faire moins, un peu moins et avec moins. Le problème, pour la Communauté urbaine comme pour bien d'autres collectivités, est que dans le millefeuille administratif territorial, chacun veut s'occuper de tout au nom de la clause générale de compétence entraînant des doublons et, d'après moi, une inflation de dépenses toujours en hausse, pour ne pas citer le précédent orateur qui parlait de dépenses extravagantes, en effet, sur des structures absolument pharaoniques. Je parle bien entendu du Grand Stade.

Les dotations d'État diminuant, les recettes fiscales ne suivront pas à la même hauteur. Il ne sera d'après moi plus tenable de rester sur les mêmes paquets d'actions, les mêmes programmes, sans une hausse conséquente des impôts ou des emprunts. Ce qui revient au même, les uns pensant chaque année un peu plus, les autres remis à plus tard, certes, mais nous le savons, l'emprunt sera l'impôt de demain.

Souhaitons donc que la prochaine réforme territoriale, pour régionaliste qu'elle soit, verra du moins l'assurance d'un point positif qui sera, espérons-le, la disparition de la clause générale de compétence, afin que chaque collectivité agisse sur des compétences exclusives et précises. Que de gaspillage nous éviterons, tant

d'interventions dans des domaines si éloignés de notre assemblée et des missions premières que nous devons effectuer, telles que la coopération internationale, la culture, le saupoudrage à tant d'associations, la politique de la Ville, même le ferroviaire, tant d'interventions qui alourdissent la machine communautaire et bien entendu nos finances. Nous pourrions alors nous consacrer plus efficacement à des missions premières telles entre autres les grands aménagements urbains, les grands services rendus dans la vie quotidienne de nos concitoyens, et là, tout le monde y gagnera.

Aussi, pour l'instant, devant la structure même de nos budgets et de son bilan que nous examinons aujourd'hui, je voterai contre ce compte administratif.

M. Patrick BOBET : M. le Président, quelques éléments de réponse.

Je partage, bien sûr, l'enthousiasme d'Alain ANZIANI sur l'avenir et sur la bonne tenue de cette Communauté urbaine de Bordeaux, mais je ne dirais pas depuis 6 ans, je dirais depuis 20 ans surtout. Je crois qu'il faut rendre à César ce qui lui appartient et tempérer tout de même cet optimisme, parce que si notre capacité de désendettement ressort à 1,5 année, c'est en tenant compte des recettes exceptionnelles. Si l'on n'en tient pas compte, l'on est à 2 années, ce qui n'est déjà pas tout à fait la même chose.

Claude MELLIER nous enjoint de faire des priorisations et de faire des choix, nous sommes bien d'accord là-dessus. Je crois que nous partageons parfaitement cette manière de travailler. Vous citez, ma chère Collègue, la situation économique, le Grand Stade comme étant le seul pourvoyeur de travail sur cette agglomération. Il n'y a pas que le Grand Stade tout de même, même s'il prend sa part. Il y a aussi la LGV, il y a aussi la rocade. Et puis, les bons chiffres viennent aussi du foncier économique qui a augmenté.

Pierre HURMIC reparle du Grand Stade à sa manière. Je n'entrerai pas dans cette polémique. Nous sommes bien conscients que nous aurons à travailler sur la mutualisation, mais c'est évidemment ce qu'il sera important de faire dans les années à venir. Il ne faut quand même pas minimiser, mon cher Collègue, la baisse des dotations. Cette année 2013, c'est encore acceptable, mais ce qui est devant nous ne le sera pas de la même manière. Nous avons annoncé déjà 50 millions d'euros en moins en 2017, pour 22 millions d'euros en moins en 2015. Je vous parle d'années lointaines, 2017, sauf que c'est dans trois ans à peu près et nous y serons très vite.

M. COLOMBIER parle – je crois que nous pouvons le comprendre – de resserrement des compétences. Certainement que chaque collectivité n'a pas besoin de tout faire. Je crois qu'il faut laisser chacun à sa mesure et le faire le mieux possible. Là, je suis assez de son avis. En revanche, je suis moins d'accord, nous n'avons pas augmenté la fiscalité, mon cher Collègue. En fait, c'est l'effet base qui a joué essentiellement et les recettes exceptionnelles. Ce ne sont pas vraiment des augmentations de fiscalité.

Voilà, M. le Président, les quelques éléments de réponse que je pouvais donner à nos collègues.

M. le Président Jean-Pierre TURON : Je vous remercie.

Que ceux qui n'approuvent pas les conclusions veuillent bien se manifester en levant la main (1).

Que ceux qui s'abstiennent veuillent bien le signaler (2).

Et le reste de l'assemblée pour (100 voix).

J'espère que M. FELTESSE peut rentrer maintenant. Je vais pouvoir donner les résultats : 100 pour ce compte administratif pour l'exercice 2013, une voix contre, deux abstentions. Je vous félicite. Et en même temps, c'est aussi celle du Conseil, avec tous les anciens, c'est l'œuvre collective. Je pense que nous continuerons à travailler pour le bien commun. Félicitations.

(Applaudissements).

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Mme PEYRE et M. MILLET
s'abstiennent, M. COLOMBIER vote
contre

M. BOBET

2014/6/ 20 Société d'Economie Mixte GIRONDE DEVELOPPEMENT - Augmentation du capital social - Modification des Statuts (liquidation de la Société) - Autorisation.

M. Patrick BOBET présente ce dossier.

M. Patrick PUJOL : M. le Président, mes chers collègues, juste une courte intervention sur ce dossier, puisque cette délibération consiste à injecter de l'argent public dans une société d'économie mixte, une société anonyme, pour seulement la liquider.

L'historique a été fait rapidement par notre collègue M. BOBET, avec une première recapitalisation en 2009 (710 000 €), une deuxième en 2013 (553 000 €) et maintenant la découverte de plusieurs négligences dans les opérations de liquidation qui conduit à changer de liquidateur (la même société, mais une nouvelle personne), et à augmenter le délai de réalisation de la liquidation dite amiable pour le porter jusqu'à la fin 2015. De ce fait, on nous redemande une nouvelle recapitalisation de 700 000 €.

Cela fait donc cinq ans que l'on injecte de l'argent public dans une société qui est destinée à la liquidation pour, paraît-il, éviter une liquidation judiciaire qui serait plus coûteuse. Ceci reste à prouver, parce que pour le moment, nous n'avons pas les éléments qui permettraient d'apprécier cela. Ce qui est certain, c'est que les partenaires privés ne veulent pas participer à ces recapitalisations inutiles. Il n'y a plus suffisamment d'argent public – vous l'avez dit, M. le Président tout à l'heure – pour le gaspiller en le jetant dans le tonneau des Danaïdes qu'est devenue cette société d'économie mixte.

Je voterai donc contre cette proposition de recapitalisation, conformément d'ailleurs à la décision qu'a prise la majorité du Conseil municipal de Villenave-d'Ornon.

M. Patrick BOBET : Je peux comprendre l'agacement de certains ici, peut-être même de tous. Une troisième capitalisation, cela fait beaucoup. Nous sommes vraiment pris dans le jeu de notre engagement au départ. Si nous ne le faisons pas, nous serons dans une situation de cessation de paiement. Cela veut dire liquidation judiciaire automatique, cela veut dire surtout que chaque actionnaire peut être appelé à tout moment dans cette configuration-là. La procédure peut durer dix ans, voire quinze, en cas d'appel ou de recours quelconque, en appel ou en cassation. Donc, je pense qu'il est peut-être plus raisonnable d'accepter aujourd'hui, mais de façon définitive et terminale – si j'ose utiliser ce terme assez médical, mais malgré tout, c'est un peu de cela qu'il s'agit – de manière à ce que nous sortions de ce dossier qui devient très compliqué. Je ne crois pas que nous ayons intérêt à ne pas pousser dans cette direction-là. Nous avons au contraire intérêt à le faire pour solder tous les actionnaires de cette société. La Région comme le Département sont de notre avis également.

M. le Président Alain JUPPÉ : Nous avons indiqué très clairement au liquidateur que nous acceptons le principe d'une augmentation de capital sous réserve qu'il s'agisse cette fois-ci bel et bien de la dernière, et qu'il y ait cette compensation de la quote-part de La Cub avec une créance que nous étalons sur la société. Ce n'est pas glorieux et je comprends le sentiment de M. PUJOL, mais enfin, je pense que c'est la solution qui présente le moins d'inconvénients.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
M. PUJOL, Mme LEMAIRE, M.
POIGNONEC votent contre et M.
MILLET s'abstient

M. BOBET

2014/6/ 21 Adhésions aux associations 2014 - Délibération cadre - Décision

M. Patrick BOBET présente ce rapport.

M. Jacques COLOMBIER : M. le Président, j'avais indiqué en début de séance mon vote négatif sur ce dossier.

M. le Président Alain JUPPÉ : Vous n'avez pas d'observation complémentaire à faire ?

M. Jacques COLOMBIER : Non.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
M. COLOMBIER vote contre

M. RAYNAL

2014/6/ 37 Participation de la Communauté urbaine de Bordeaux à la nouvelle fondation Université de Bordeaux suite à son changement de statut

M. Franck RAYNAL présente ce dossier.

M. Jacques PADIE : Mesdames et Messieurs, cette délibération porte le simple renouvellement de l'engagement de La Cub dans la nouvelle fondation Université de Bordeaux. Je ne serai donc pas long et me contenterai simplement de citer un des principaux soutiens de François Hollande en 2012, l'économiste Thomas Piketty qui déclarait il y a peu : « *Lentement, mais sûrement les pouvoirs publics successifs abandonnent les universités françaises. Sous Sarkozy, cela fut fait en claironnant que les moyens étaient en hausse, au mépris de toute réalité. Sous Hollande, cela se fait dans le silence, mais la réalité est la même* ».

Cette fondation des Universités bordelaises ne répond qu'à un seul objectif : pallier le manque de moyens des universités par l'appel aux financements privés et à leur exigence de rentabilité. C'est une logique dangereuse pour le niveau de nos universités et inquiétante pour la finalité que nos sociétés fixent à l'enseignement supérieur et à la recherche.

Nous voterons donc résolument contre cette délibération.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Pas d'autres remarques ? **M. RAYNAL** a déjà répondu, je pense, sur la question de la compétence.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Le groupe des élus Communistes et
Apparentés vote contre

Mme JACQUET

2014/6/ 45 Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement - Adoption

Mme Anne-Lise JACQUET présente ce dossier.

M. le Président Alain JUPPÉ : Juste un mot sur l'eau. L'entrée en vigueur de l'avenant n°9 nous a permis de nouvelles avancées dans nos relations avec le délégataire, et a permis aussi la baisse de 50 € de la facture des ménages. Je voudrais aussi souligner une baisse des volumes consommés, de l'ordre de 2 %, ce qui est positif ainsi qu'une baisse significative des prélèvements à l'Éocène. Sur l'assainissement et sur le bon fonctionnement du système RAMSES, je nuancerai un peu l'optimisme de la Vice-Présidente qui nous a dit qu'il avait montré son efficacité. Pas à 100 % !

Mme Anne-Lise JACQUET : Disons que RAMSES nous a empêchés d'être plus noyés que nous ne l'avons été.

M. le Président Alain JUPPÉ : Vous permettez, mais y compris dans la ville-centre, nous avons encore, par temps d'orage, des remontées non désirées. Il y a des secteurs de la ville, je pense notamment à la place Dormoy, où cela monte même dans les rez-de-chaussée de certains immeubles collectifs. Donc, nous avons encore un travail à faire pour adapter notre système d'assainissement. J'avais saisi **M. TURON** de ces questions sous la précédente mandature.

M. Max GUICHARD : Concernant cette délibération au cœur de notre ambition publique sociale et environnementale pour les six années à venir, je n'interviendrai que sur un aspect qui, pour nous Communistes, est structurant de ce dossier.

Premièrement, que nous renouvelions notre engagement commun à faire de cette ressource vitale un bien commun pour tous les usagers respectueux de notre environnement ! Pour cela, il nous faut poursuivre nos efforts tarifaires engagés lors du précédent mandat, tout en assurant une pleine maîtrise de nos ressources répondant aux besoins présents, et préservant l'avenir de l'ensemble de nos nappes phréatiques et de la biodiversité.

Voilà pourquoi nous devons continuer à structurer nos services pour être à la hauteur d'une pleine maîtrise publique de cette gestion de l'eau et de l'assainissement dès 2018. En ce sens, il faut continuer à doter La Cub de moyens effectifs et notamment humains, nous permettant d'acquérir les savoirs et savoir-faire nécessaires à un passage en régie réussi.

M. Jean-Pierre TURON : Dans mon intervention de tout à l'heure je parlais de la mise en œuvre de la nouvelle DSP (délégation du service public), nouvelle génération qui porte aussi sur l'application de l'avenant n°9 après les négociations quinquennales sur l'eau. C'est le résultat de la politique menée dans ce domaine pendant toute la précédente mandature. L'expression « L'eau de La Cub », le symbolise.

Il y a des avancées importantes qui ont été faites, en effet, dans la tarification, mais c'est à poursuivre dans la prise en compte des enjeux environnementaux, et je crois que le séminaire sur Etiage de cette semaine montre cette urgente nécessité. Il y a aussi des progrès dans la gouvernance, et l'intérêt pour les collectivités, cependant les usagers doivent être vigilants dans la mise en œuvre de ces accords, et apporter les correctifs nécessaires, comme cela apparaît dans les conclusions du précédent rapport.

Il faut, pour cela, poursuivre le fait que la Communauté urbaine soit bien l'autorité organisatrice. Pour cela, il faut la poursuite de la construction du système d'information (le SI) et puis – comme cela a été évoqué – l'application de l'accord de cogestion sur lequel il faut, en effet, réexaminer les incidences financières d'une rupture anticipée de la DSP, et bien examiner les études sur les modalités de gestion des services d'eau et d'assainissement en fonction à la fois de ce qui a été déjà voté, des directions dans lesquelles nous sommes allés, et des évolutions qui peuvent apparaître nécessaires.

Simplement quelques points et un peu plus de détails. Un petit regret que le chèque eau n'a pas été appliqué partout pour le moment, même si la majorité des CCAS (centres communaux d'action sociale) l'ont fait. La nécessité d'accélérer, en effet M. le Président, la prise en compte des inondations, qu'elles soient pluviales – c'est l'exemple que vous citez que j'ai bien à l'esprit –, c'est aussi celui du fluvio-maritime, parce que ce sont des enjeux très lourds dont nous avons peut-être, à un moment, donné à penser qu'ils étaient derrière nous alors qu'ils ne le sont pas du tout. La nature s'est rappelée à nous. C'est véritablement un enjeu lourd pour le développement de l'agglomération et il va y avoir, dans les mois qui viennent, des

arbitrages sur les scénarios, comme cela avait été demandé, parce que véritablement, ce sont des enjeux dont nous ne pouvons pas différer les équilibres que nous avons approuvés. Et aussi la poursuite de la maîtrise de la consommation, parce que ce n'est pas parce qu'il a beaucoup plu que l'on a l'impression que l'eau est abondante, que l'état des nappes profondes s'est amélioré. Il s'améliorera peut-être, mais dans bien plus longtemps. Il y a aussi à travailler sur les économies d'eau, qui est l'autre pendant du projet de ressources de substitution que nous allons mettre en œuvre.

M. Gérard CHAUSSET : J'ai remis mon intervention, comme cela, nous allons gagner un petit peu de temps. Je pense que nous aurons l'occasion de revenir sur un certain nombre de débats, notamment sur le passage en régie ou pas.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Elle sera mise au procès-verbal.

L'intervention de M. CHAUSSET était la suivante :

« Sur le rapport annuel, notre Groupe se félicite de la mise en œuvre de la tarification progressive couplée à un dispositif de chèque-eau, afin d'inciter tout un chacun à baisser sa consommation d'eau tout en tenant compte des foyers à faible revenu.

Nous constatons une baisse marquée de la consommation d'eau ces deux dernières années, et espérons que cette nouvelle tarification accentuera cette baisse.

Cependant, nous sommes préoccupés par un sujet plus général avec une remise en cause possible du passage en régie de l'eau et de l'assainissement en 2018.

En effet, notre Groupe est un ardent défenseur de la régie pour ce qui est de la gestion d'une ressource indispensable à la vie. La déléguer à un groupe privé obère la possibilité de contrôler la gestion de l'eau dans son intégralité pour facturer l'utilisateur au prix juste, sans parler des marges d'exploitation. De plus, le fait de baser la rémunération du délégataire en fonction des volumes vendus nous semble incompatible avec la nécessité d'économiser la ressource.

Nous pouvons comprendre que la rupture anticipée du contrat de l'eau à cette date a un coût élevé pour notre collectivité, avec la volonté de faire l'économie des 50 à 65 M€ d'indemnités envers la Lyonnaise des eaux en ces périodes de précaution budgétaire. C'est pourquoi, nous souhaiterions que soit étudiée la possibilité de passer l'assainissement en régie en 2018, puis l'eau en 2021. Ce qui permettrait à La Cub de conforter sa maîtrise technique pendant ces trois ans avant d'absorber celle de l'eau. Je dirais que c'est ce qui s'appelle mettre de l'eau dans son vin... pour s'inscrire dans l'actualité locale ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DUCHENE

2014/6/ 50 Bordeaux - OIN Euratlantique - ZAC Saint Jean Belcier - Convention de participation des constructeurs

M. Michel DUCHENE présente ce dossier.

M. Max GUICHARD : Trois points, très rapidement.

D'abord, le point positif, c'est le dispositif de favorisation du logement social, même si nous pensons devoir aller au-delà des 35 % de logements sociaux.

Par contre, un point qui nous interpelle très fortement à nouveau, c'est la question des emplois. Nous n'avons jamais eu de suite sur la révélation faite par l'OIN (opération d'intérêt national) que 70 % des emplois qui y seront créés le seront en siphonnant à l'intérieur de La Cub. Nous aimerions avoir un esprit de suite par rapport à ces révélations. Quelles actions pour le développement des activités productives, notamment sur ce secteur ?

Enfin, dernier point : vigilance sur le MIN (marché d'intérêt national) qui se fait grignoter quelque peu ses terrains, comme le démontre la délibération n°72.

M. le Président Alain JUPPÉ : Sur les deux dernières remarques de **M. GUICHARD**, d'abord, nous avons décidé de sanctuariser le MIN et de le garder là. J'observe qu'il a des possibilités de développement sur place. Lorsque l'on utilise mieux l'espace disponible, on se rend compte qu'on peut accueillir encore des activités.

Deuxièmement, sur les emplois, je crois qu'il y a eu une mauvaise compréhension. Ce n'est absolument pas une décision, ni même une évaluation de l'OIN. C'est une étude qui a été faite par Ernst&Young et qui nous dit : dans les conditions actuelles, c'est 75 % ou 70 % d'emplois de transferts d'emplois existants, et 30 % d'emplois venus de l'extérieur. Nous ne nous résignerons absolument pas à ce pourcentage. Donc, il faut absolument le modifier pour accueillir davantage d'emplois. Nous déployons une stratégie pour cela : promotion à l'extérieur. Nous prenons des contacts avec des groupes susceptibles de venir s'installer sur le territoire de l'OIN. Moi, je ne considère pas que c'est quelque chose d'acquis, au contraire, nous nous battons contre.

M. Michel DUCHENE : Sur le premier point, **M. GUICHARD** participait à des réunions régulièrement dans le mandat précédent où il avait un maximum d'informations sur ces problématiques et thématiques. Ce que nous pourrions faire, c'est remettre en place cette sorte de comité de pilotage, de telle manière que les élus de la Communauté urbaine qui ne participent pas au conseil d'administration puissent avoir ce type d'information.

M. le Président Alain JUPPÉ : C'est une bonne idée.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Le groupe des élus Communistes et
Apparentés vote contre

M. DUCHENE

2014/6/ 51 Le Bouscat - Ilot témoin "Libération Centre ville" - Ouverture de la concertation - Décision - Autorisation

M. Michel DUCHENE présente ce dossier.

Mme Odile BLEIN : M. le Président, chers collègues, nous avons, lors du dernier Conseil, exprimé notre inquiétude concernant la production de logements sociaux. La première présentation de cet îlot témoin confirme nos craintes. Comment, dans une ville tangente, c'est-à-dire qui passera bientôt en dessous du seuil légal de 25 % de logements sociaux, peut-on être si peu ambitieux en matière de constructions nouvelles ? Seuls 20 % des logements mis à disposition de long de la ligne de tramway seront des logements sociaux, soit un niveau très en dessous des objectifs fixés par notre établissement dans le cadre des opérations « 50 000 logements ». En dessous même des seuils discutés au sein du SCoT de l'agglomération bordelaise. Construire massivement le long des axes de transports en commun reste un enjeu social, environnemental et d'amélioration de la qualité de vie dans notre agglomération. Mais pour remplir cet objectif, il faut construire des logements accessibles aux ménages habitant actuellement La Cub. Or, 60 % des ménages girondins ne peuvent pas mettre plus de 600 € dans le loyer d'un T3. Construire du logement social dans La Cub, c'est donc véritablement construire le logement pour tous.

Nous demandons donc que le taux de logements sociaux soit sérieusement revu dans cette opération du Bouscat, mais, étant favorables à la concertation, nous nous abstiendrons donc sur cette délibération.

M. Patrick BOBET : M. le Président, si vous m'y autorisez, je vais demander que ce soit Bernard JUNCA qui vous donne la réponse. Il connaît parfaitement ce dossier, dont il est en charge au Bouscat. Je souhaite donc qu'il vous réponde plus directement.

M. Bernard JUNCA : Très rapidement, pour peut-être apporter des précisions et nuancer le propos de notre collègue. Il est effectif que sur les 300 logements au total, il n'est décompté que 60 logements sociaux. Je tiens à rappeler à notre assemblée que cette opération a été validée, ainsi que le cahier des charges qui en découle, avant que la loi Duflot n'entre en vigueur. Je voudrais préciser, comme cela est également mentionné dans la délibération que nous avons adossée à cette opération « 50 000 logements », une opération de densification qui a été effectuée par Gironde Habitat, et qui porte sur la création de 34 logements sociaux neufs. Nous avons également pourvu ce programme de 40 logements en accession sociale, que nous n'avons bien entendu pas décomptés dans les logements sociaux, puisqu'au bout de cinq ans, ils en perdent le statut. Donc, il nous semble que cet ensemble assez emblématique des opérations « 50 000 logements », dont il est l'une des premières livraisons avec 240 logements de statut privé, 134 logements sociaux et 100 logements de résidence service, répond bien aux objectifs de mixité et de variété de l'offre qui doit être offerte à nos concitoyens dans cette époque où, comme vous le savez, le logement connaît des demandes et une offre diversifiée.

M. le Président Alain JUPPÉ : Dans ces conditions, je mets au vote cette délibération.

**ADOpte À L'UNANIMITÉ DES
SUFFRAGES EXPRIMES**

Le groupe des élus Communistes et
Apparentés s'abstient

M. ALCALA

2014/6/ 56 Collecte et traitement des ordures ménagères - Rapport sur le prix et la qualité du service pour l'année 2013 - Présentation

M. Dominique ALCALA présente ce dossier.

M. Jean-Claude FEUGAS : M. le Président, quelques remarques sur ce rapport des ordures ménagères, tout d'abord pour des félicitations concernant les résultats obtenus ces dix dernières années sur le tri dans notre agglomération. C'est un vrai bond en avant que nous avons réalisé, le début d'une révolution comportementale. Vous savez combien notre Groupe a toujours été attentif à cette question, que ce soit sur l'utilisation et le développement de la torche à plasma, ou sur notre demande répétée de la création d'un centre de maturation des mâchefers qui a enfin vu le jour. C'est un effort technique conséquent qui a été réalisé par nos services et les entreprises avec qui nous coopérons, mais aussi – et c'est tout aussi important – un énorme effort pédagogique qui a été réalisé, ainsi qu'une appropriation citoyenne des enjeux autour de cette question.

Cependant, nous pensons que nous devons aujourd'hui, comme le pointe le Grenelle, passer à une autre étape de notre politique des déchets en nous fixant de nouvelles ambitions tout aussi élevées que celles que nous avons eues quand nous avons lancé cette politique. Pour notre part, nous pensons qu'il faut se fixer des objectifs ambitieux à long terme pour améliorer tant notre volume de déchets que notre taux de recyclage. Il nous semble qu'il existe encore de nombreux leviers, tant pédagogiques notamment en direction de notre population et des établissements publics et privés, que techniques. Mener à bien ces objectifs nécessite de se doter d'outils de coopération et de mutualisation, ainsi que d'une communication à la hauteur d'enjeux environnementaux de haut niveau.

Sans vouloir être trop long dans cette intervention, je veux noter, notamment, l'excellent travail fait par La Cub en direction de tous les jeunes scolaires des écoles maternelles et primaires. Des milliers d'écoliers des 28 communes peuvent chaque année être engagés avec leurs enseignants dans des projets d'éducation à l'écocitoyenneté au travers d'actions de sensibilisation ou de projets pédagogiques avec des parcours tels que la consommation et les déchets ménagers, l'eau, la biodiversité, les énergies et les déplacements. C'est à partir de tout ce rayonnement que se sont tenues au parc Palmer du 2 au 6 juin dernier, les Journées des juniors du développement durable avec la rencontre de 4 000 jeunes citoyens. Pour y avoir participé en tant qu'élus communautaire, j'y vois l'exemple parfait de la prise de conscience que les jeunes sont en mesure de traduire et de perpétuer dans leur comportement d'enfants, d'adolescents, puis d'adultes responsables.

À ce titre, et au moment où il est bien vu de dénoncer les millefeuilles, nous nous étonnons de la persistance d'une séparation des systèmes de gestion de collecte sur les territoires de l'agglomération. C'est une bizarrerie à laquelle, pour notre part, nous ne nous habituons pas. Tendre vers le zéro déchet nécessitera de passer un cap en la matière, notamment en appui d'une totale gestion publique sur l'ensemble de l'agglomération.

Mme Marie-Christine BOUTHEAU : Nous prenons acte des résultats en progression sur le recyclage. Néanmoins, nous pouvons constater qu'il y a aujourd'hui une surcapacité d'installations en incinération, puisque cette capacité d'incinération est de 400 000 tonnes et qu'il n'y a que 211 000 tonnes incinérées qui proviennent de La Cub.

Nous voudrions également rappeler que les modes de traitement qui sont financés par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, ce qui fait un prélèvement sur les ménages de La Cub de 80 000 M€, devront avoir un mode de traitement qui privilégie l'emploi. On peut brosser un panorama sans équivoque créé par les différentes filières de gestion des déchets. L'incinération nécessite 2,5 équivalents temps plein pour éliminer 10 000 tonnes de déchets. Le recyclage en requiert 10, et le réemploi aucun équivalent temps plein. Il faut savoir qu'il y a un vrai impact sur l'emploi non délocalisable des modes de traitement des déchets. Donc, il faut s'orienter de manière massive vers ces emplois qui sont non délocalisables.

M. Dominique ALCALA : D'où l'intérêt, peut-être, de développer les ressources.

M. le Président Alain JUPPÉ : Il n'y a pas lieu de délibérer de toute manière car c'est un rapport d'information. Je voudrais simplement indiquer que dans le cadre de la métropolisation, de la clarification des compétences, nous allons avoir à évoluer aussi sur ce sujet, dans la répartition notamment avec les communes. Donc, nous aurons l'occasion d'un reparler.

COMMUNICATION EFFECTUÉE

M. HERITIE

2014/6/ 63 Association Bruit du Frigo - Partenariat avec la Communauté Urbaine - Programme d'actions 2014 - Subvention de fonctionnement de la Communauté Urbaine - Convention - Décision - Autorisation

M. HERITIE présente ce dossier.

M. le Président Alain JUPPÉ : Juste une précision sur cette délibération. Vous savez que sous la précédente mandature, le Groupe que j'avais l'honneur de présider n'était pas extrêmement enthousiaste à l'idée d'investir la Communauté urbaine dans des activités culturelles ou sportives pour les raisons que nous avons expliquées. A été lancé l'Été Métropolitain. Cette opération de qualité et appréciée, nous l'avons maintenue cette année. Je crois qu'à la lumière de nos réflexions sur la mutualisation, la métropolisation, et aussi de nos contraintes budgétaires, nous verrons comment nous pouvons la prolonger l'année prochaine. Simplement, ce que j'ai décidé à titre conservatoire, c'est de ne pas ajouter aux refuges existants huit nouveaux refuges pour une somme de 800 000 €, ce qui me paraissait tout à fait considérable, ce qui ne préjuge pas – je le répète – de l'avenir de l'Été Métropolitain et qui est sans doute radieux.

Cela pose des problèmes au Bruit du Frigo qui aménage ses refuges. J'ai rendez-vous avec le président de l'association Bruit du Frigo le 7 juillet prochain pour discuter avec lui de l'avenir de sa structure, étant bien entendu que les refuges

existants seront maintenus, et non seulement maintenus, mais entretenus à un bon niveau de fréquentation.

M. Jacques PADIE : Mesdames et Messieurs, notre Groupe politique n'est pas un chaud partisan de la prise de compétences culturelles par notre Etablissement, c'est le moins que l'on puisse dire. Pour nous, la politique culturelle relève de la politique de maillage sur le territoire national et de la compétence communale. La succession des demandes de subventions sans cohésion au niveau de La Cub confirme la crainte que nous avons exprimée d'une politique du guichet, loin de l'ambition de proximité que peuvent porter les communes en la matière.

Cependant, puisque les structures culturelles ont maintenant besoin de nos financements pour vivre, notre Etablissement doit répondre présent, d'autant plus lorsqu'il s'agit, comme dans le cas des dispositifs du Bruit du Frigo, d'actions de grande qualité et coordonnées au niveau de l'agglomération.

Les menaces que nous avons cru entendre concernant leur activité ne peuvent donc que nous inquiéter. Elles sont la conséquence de la politique austéraitre nationale, mais il est aussi du rôle d'une collectivité comme la nôtre d'épargner la culture comme les autres grands besoins sociaux.

Nous souhaitons également en profiter pour affirmer notre soutien total aux intermittents du spectacle qui ont tant de mal à faire entendre leurs revendications. Leur lutte constitue pourtant un combat pour la culture et pour une assurance chômage mutualiste qui protège tous les précaires, intérimaires et chômeurs. Ils ont raison de dire que ceux qui abusent du système sont par exemple les employeurs de l'audiovisuel qui recrutent sous le régime de l'intermittence des techniciens permanents qui devraient l'être sous CDI. Ils ont raison de faire valoir qu'il existe toujours des alternatives à la politique du moins-disant social.

Nous apportons donc notre soutien à leur lutte et demandons au gouvernement de ne pas agréer l'accord rétrograde concocté par le MEDEF. C'est pour cette raison que nous avons proposé une motion de soutien aux intermittents. Nous regrettons qu'une entente ne fût pas possible sur la motion proposée, en particulier avec nos autres partenaires de la gauche.

Nous voterons pour cette délibération.

Mme Christine BOST : Moi, je voulais simplement dire, à titre personnel, mais je pense que d'autres partageront ces propos, que l'on ne peut se satisfaire des propos que vous venez de tenir en disant : « soyons contents déjà que les refuges existants soient maintenus ». Mais en revanche, c'est un coup d'arrêt sur cette politique qui a été lancée, qui permet à de nombreuses familles une évasion sur notre territoire. Je crois que cela contribue, d'une part, à offrir la possibilité à des familles d'avoir une parenthèse et un moment particulier sur le territoire sur lequel elles habitent. Cela permet aussi à notre territoire d'être vu d'une façon un peu différente. Au titre de la ville d'Eysines, nous travaillons depuis pratiquement deux ans à la mise en place d'un refuge sur notre territoire. Donc, ce que vous venez de dire ce matin est un coup d'arrêt à quelque chose qui peut constituer un complément, d'une part, d'une politique culturelle, mais, d'autre part, d'une politique touristique et d'appropriation du

territoire. Vous avancez l'argument financier, et certes, 800 000 € est une somme importante, mais il était prévu initialement d'étaler cette somme sur quatre années. Donc, cela fait 200 000 € par an. Je crois que pour 200 000 € par an, la Communauté urbaine conforte une politique d'attractivité et une politique culturelle. C'est un petit peu dommage d'y mettre un coup d'arrêt, car 800 000 €, cela fait moins de 0,1 % du budget de notre Etablissement.

M. Pierre HURMIC : Je voudrais moi aussi manifester la très vive inquiétude de notre Groupe en ce qui concerne l'avenir de cette manifestation du Bruit du Frigo. Vous le savez, actuellement les six refuges périurbains qui existent dans l'agglomération connaissent un vrai succès non démenti. Actuellement, il est vrai qu'il y a ce projet, vous l'avez rappelé, de huit nouveaux refuges périurbains. Certes, je comprends que le chiffre de 800 000 € puisse paraître important. Cela étant, je crois savoir que ce chiffre n'est pas définitivement arrêté, peut être sujet à discussion, et cela entrera peut-être dans le cadre de la discussion que vous nous avez annoncée et que vous aurez la semaine prochaine avec des représentants de l'association Bruit du Frigo. Je pense qu'il faut insister sur le fait qu'il ne s'agit pas que d'une manifestation culturelle, il s'agit d'une manifestation aussi à objet social qui mérite, à mon sens, d'être pérennisée, d'être embellie. Et puis, je pense que pour que cette opération ait vraiment une dimension d'agglomération que vous souhaitons tous, il faut boucler, ou en tout cas compléter la boucle, autour de l'agglomération. C'est pour cela que huit communes avaient été envisagées par cette association. Je crois, **M. le Président**, qu'il serait intéressant que vous teniez compte quand même de la demande d'une partie, importante je crois, de cette assemblée qui vous demande de tout mettre en œuvre pour tenter, dans la limite des contraintes financières que nous connaissons, l'extension de cette opération qui connaît un très, très grand succès.

M. Fabien ROBERT : **M. le Président**, mes chers collègues, sans revenir évidemment sur la qualité du travail effectué par Bruit du Frigo et que plusieurs ont soulignée, j'entends des expressions comme « menaces », comme « austérité » dans la bouche de nos camarades communistes. Je crois que l'on peut parler aussi tout simplement d'effort collectif...

M. le Président Alain JUPPÉ : Camarades ?

M. Fabien ROBERT : Oui, camarades communistes. On peut parler d'effort collectif aussi en des temps difficiles, où je crois qu'aucune politique ne peut décemment s'extraire de cette réflexion sur les efforts collectifs.

Par rapport à la recherche d'une solution, peut-être que nous pourrions envisager des cofinancements. Je voudrais que **Mme BOST** porte aussi ce message dans d'autres collectivités. J'ai observé que la subvention du Conseil général au Bruit du Frigo avait diminué de 64 % entre 2011 et 2014. Peut-être que nous pourrions aussi envisager que cette subvention réaugmente, plutôt qu'elle ne diminue à l'égard de cette association, et ainsi trouver des cofinancements.

Enfin, j'aimerais souligner que cet acteur va être aidé et continuer d'être aidé, notamment à Bordeaux dans le cadre du fonds d'aide à la création, mais aussi demain dans ses bâtiments et dans sa réinstallation avec un effort financier

significatif de La Cub au niveau de Bastide Niel, dans sa réinstallation avec le collectif Pola.

C'est donc un acteur important et nous allons, j'en suis sûr, essayer de trouver une solution.

M. Max GUICHARD : Je veux ici, malgré nos divergences sur les questions de compétences culturelles, soutenir totalement l'intervention de Christine BOST et de Pierre HURMIC. Malheureusement, j'aurais aimé qu'il y ait la même réflexion concernant notre pétition. Je ne comprends pas, et je suis atterré que sur cette pétition par rapport aux intermittents, nous n'ayons pas pu trouver une solution nous permettant d'apporter notre soutien. Mais pour ce soutien, il fallait en effet que nous remettions en cause l'accord concocté par le MEDEF. Oui, il faut que nous sachions à un moment dire non. Même si le gouvernement a dit oui, il faut savoir, nous, dire non. Je pense que cela serait tout à notre honneur, et toute l'aide d'ailleurs que vous pouvez apporter au gouvernement.

M. Noël MAMÈRE : M. le Président, mes chers collègues, trois observations brèves.

La première qui concerne Bruit du Frigo, mais Bruit du Frigo n'est pas le seul organisme qui ne contribue pas simplement à l'activité culturelle, et c'est une conception très restrictive que de limiter l'action de Bruit du Frigo à des activités culturelles. Nous sommes un certain nombre de communes à avoir fait appel aux services de Bruit du Frigo. C'est aussi un outil de lutte contre l'exclusion, c'est un outil de lien social, et à ce titre, il est judicieux que la Communauté urbaine aide ce genre d'organisme.

Je partage ce qui vient d'être dit par Christine BOST sur les refuges. Nous avons, dans notre commune de Bègles, la chance d'avoir un refuge qui est extrêmement fréquenté ; au point d'ailleurs qu'il y a des listes d'attente. Effectivement, lorsque l'on mesure l'investissement que cela représente, c'est-à-dire 800 000 € sur plusieurs années, et ce que cela peut apporter à des familles modestes qui n'ont pas la chance de pouvoir partir en vacances, c'est-à-dire leur offrir d'une certaine manière un revenu en nature, une manière de pouvoir profiter des espaces de proximité et des espaces de nature qui se trouvent au sein de l'agglomération, ce n'est pas de la dépense, ce n'est pas de la gaspille, c'est une manière d'investir.

Pour répondre sur la question des intermittents à notre collègue M. GUICHARD, il se trouve qu'avec mon collègue Étienne PINTE, député-maire de Versailles, nous avons créé ensemble en 2003 le Comité de suivi des intermittents lors de la première tentative de mise en pièces des annexes 8 et 10. Nous avons créé ce comité de suivi qui a permis un dialogue qui n'existait pas entre les syndicats et les coordinations. Ce travail de quatre années a abouti à une proposition de loi qui, malheureusement, n'a pas pu aboutir à l'Assemblée nationale, notamment à cause d'une partie du Groupe UMP à l'époque. Et puis, est arrivé cet accord du 22 mars. Nous avons réveillé le comité de suivi. Mon collègue Étienne PINTE n'est plus député, ni maire, il s'est retiré de la vie politique. Avec un certain nombre de mes collègues, Laurent GRANDGUILLAUME ou encore Pierre LAURENT et un certain nombre de députés et de sénateurs, nous avons travaillé avec le Comité de suivi. Un médiateur a été nommé par le gouvernement, Jean-Patrick GILLES, député socialiste qui avait déjà

rédigé un rapport qui a entraîné le respect de tous les acteurs, les groupes politiques de la Communauté urbaine et les groupes de gauche. Je ne parle pas en leur nom, mais je sais pourquoi ils n'ont pas signé ; pour une raison très simple, c'est que le gouvernement a agréé ce matin l'accord passé entre le MEDEF, la CFDT, FO et la CGC. Je pense que c'est effectivement une erreur que de l'avoir fait, parce que cela ne correspond pas aux engagements qui avaient été pris par la gauche, et en particulier par l'actuel ministre du Travail qui s'était prononcé contre l'accord de 2003. Donc, l'enjeu pour la culture, pour le spectacle vivant – je mets à part la question de ce que l'on appelle les « permittents » dans le secteur audiovisuel, la production audiovisuelle – c'est de revenir à un statut d'avant 2003 qui permette une pérennité du statut des intermittents dans ce pays, et de ne surtout pas tomber dans le panneau que la droite, et la gauche d'ailleurs, ont tendu qui consiste à expliquer que les intermittents entrent dans le cadre de l'exception culturelle. Non ! Quand le gouvernement prend l'initiative d'assumer lui-même l'abondement du fonds du soutien, c'est se substituer aux partenaires sociaux. Donc, les intermittents doivent être considérés comme tous les autres travailleurs, dans un secteur particulier avec des fonctions particulières, mais cela doit être réglé par les partenaires sociaux.

Voilà ce que je voulais dire évidemment en soutien aux intermittents.

M. Alain ANZIANI : Deux points.

Sur le premier concernant Bruit du Frigo et les refuges urbains, je ne peux que partager les propos de Christine BOST à l'instant. Nous avons l'expérience de ce genre de manifestations. Elles apportent beaucoup de satisfaction à nos populations. Donc, je pense qu'effectivement, dans le cadre budgétaire contraint, nous devons pouvoir trouver des solutions pour les maintenir, et même pour donner une suite aux projets qui ont été déposés.

Sur le projet de motion qui a été déposé concernant les intermittents, il faut bien que la position de notre Groupe soit claire. Nous aurions pu signer cette motion à 98 %, c'est-à-dire la quasi-totalité. Il reste 2 %. C'est le dernier paragraphe dans lequel vous demandez à ce que le gouvernement n'agrée pas l'accord rétrograde concocté par le MEDEF. D'abord, comme Noël MAMÈRE vient de le dire, l'accord vient d'être validé ce matin, donc il est difficile de revenir en arrière. Et puis après, il y a une question de fond. C'est un accord entre partenaires sociaux. Peut-être que tous les partenaires sociaux ne l'ont pas signé, mais une majeure partie l'ont signé. Là, qu'est-ce que l'on fait ? On a réclamé, ou en tout cas j'ai été de ceux qui ont réclamé pendant des années et des années que le droit social progresse aussi avec justement, une élaboration des partenaires sociaux et pas uniquement du législateur. Là, nous avons un cas, peut-être qui ne nous convient pas, mais qu'est-ce que l'on fait avec ce principe de donner plus de pouvoirs aux partenaires sociaux ? Il me semble que le gouvernement ne pouvait pas revenir sur cet accord. Cela dit, je vous fais observer que le premier ministre, Manuel VALLS, a indiqué qu'il considérait que ce système et donc ce statut des intermittents, était à bout de souffle – pour reprendre son expression. Donc, il est évident qu'il faudra le remettre en question, parce qu'il ne permet pas de tout régler. J'ai même entendu Mme PARISOT, ex-présidente du MEDEF, développer des arguments que nous pourrions tous partager sur l'exception culturelle en la matière. Et donc, il faudra effectivement remettre à plat le délai de carence, par exemple, mais pas uniquement. Mais l'on ne peut pas laisser

les intermittents du spectacle sans revenus pendant une durée indéterminée. Il faudra remettre à plat le financement peut-être même du spectacle vivant dans notre pays. Et puis moi, je suis tout à fait pour un statut spécifique en matière culturelle et des acteurs culturels, mais c'est une autre question que celle de la motion.

M. Christophe DUPRAT : M. le Président, mes chers collègues, à écouter un certain nombre de nos collègues, on a l'impression que la politique culturelle de la Communauté urbaine passe par les refuges périurbains, et que c'est l'alpha et l'oméga de notre politique culturelle.

Nous étions un certain nombre, dans ce Conseil de Communauté, à ne pas être favorables à cette disposition, et nous l'avons votée par solidarité communautaire. Le fait que l'on puisse poursuivre la première tranche est déjà quelque chose d'intéressant dans un budget contraint. Se poser la question de savoir si l'on allait poursuivre la deuxième tranche est quand même une réflexion normale. Tout le monde ici est d'accord pour faire des économies, mais jamais quand cela touche quelque chose qui concerne sa commune.

Je vous le dis aujourd'hui, je trouve que c'est une bonne solution de compromis. On poursuit ce qui a été fait, pour ne pas mettre en difficulté l'association, mais l'on ne va pas plus loin, parce que l'on considère qu'avec les enjeux qui sont les nôtres – comme M. le Président l'a rappelé – sur la mobilité, sur le logement, sur l'emploi, sur le développement économique, et il y a d'autres priorités, à mon sens, que d'aller construire quelques refuges périurbains supplémentaires.

Quant aux vacances de nos concitoyens, je crois que chacune des collectivités fait ce qu'elle a à faire dans les communes, et que cela ne constitue pas forcément le lieu idéal pour y passer ses vacances.

Mme Christine BOST : Excusez-moi, mais sincèrement je ne peux pas laisser passer. L'on parle de 200 000 € par an.

M. le Président Alain JUPPÉ : Mais de cela, je vais en reparler, Madame. Je vais reparler des 200 000 € par an. D'abord, 200 000 € par an si c'est sur quatre ans, mais cela, personne ne nous le garantissait.

Mme Christine BOST : Oui, mais l'on peut le comparer à d'autres retards de travaux, qui ont été retardés par des volontés politiques, je ne veux pas donner d'exemple précis, mais qui ont coûté beaucoup plus cher que 200 000 €.

M. le Président Alain JUPPÉ : Si vous faites allusion à la ligne D, j'observe que la Ville de Bordeaux a donné son accord depuis le mois de décembre, que nous sommes en juillet, et que les travaux commencent juste. C'est donc qu'il devait y avoir d'autres raisons au retard que le point de vue de la Ville de Bordeaux. Mais nous n'allons pas reprendre ces polémiques de campagne électorale.

Sur l'objet de la délibération qui est la subvention à l'association Bruit du Frigo, je voudrais d'abord dire, en m'exprimant en tant que Maire de Bordeaux, que je n'ai pas de leçon à recevoir sur les relations avec Bruit du Frigo. C'est un de nos partenaires, nous l'aidons beaucoup. Je sais très bien qu'ils ne font pas simplement du culturel,

mais aussi du social. J'ai vu leur travail par exemple à la Benauges, qui est un travail de qualité. Donc, ce sont des partenaires que nous respectons et que nous aidons.

Simplement, je voudrais vous rappeler qu'avec l'accord unanime du Bureau, j'ai donné une lettre de cadrage à nos services, leur demandant de réduire de 10 % les frais de fonctionnement de la Communauté urbaine sur l'exercice qui vient. Il va bien falloir commencer par quelque chose. On me dit : « 800 000 €, ce n'est pas grand-chose » et 200 000 € pour le marathon, ce n'était pas grand-chose non plus. Cela fait 1 million et, sur six ans, cela fait beaucoup d'argent. Je vous signale d'ailleurs que nous allons peut-être faire le marathon, sans que cela ne coûte rien à la Communauté urbaine finalement, parce que nous avons repris le dossier.

Moi, je ne souhaite pas interrompre cette opération. Je vous ai indiqué que je vais recevoir les responsables de Bruit du Frigo. Peut-être peuvent-ils faire des économies eux aussi. J'ai été récemment voir le refuge urbain qui est installé sur la place de Quinconces. 100 000 €, c'est une somme tout à fait considérable pour une structure modeste qui est en bois et pour cette somme, on a une maison dans certains endroits de la Communauté urbaine. Donc, nous allons discuter avec eux, nous allons voir à la lumière de nos contraintes budgétaires ce que nous pouvons intégrer dans la programmation pour l'année prochaine. Ce n'est pas un refus définitif, mais je pense que cela vaut la peine d'être remis à plat.

Deuxièmement, sur les intermittents du spectacle, j'aurais été prêt aussi à signer une pétition ou une motion, mais à quelques conditions. D'abord, nous reconnaissons volontiers que ces métiers ont des contraintes particulières qui légitiment complètement un régime d'indemnisation du chômage spécifique. Il n'est pas question de nier cette spécificité. Ensuite, ce système, il faut le réformer. M. ANZIANI a dit, ou le gouvernement, je ne sais plus : « Il faut le remettre à plat ». Il faut le réformer parce qu'il comporte un certain nombre de dysfonctionnements. Nous savons très bien qu'il y a des abus et qu'il faut le revoir. Donc, s'il s'était agi d'appeler à la poursuite des négociations entre le médiateur désigné par le gouvernement et les intermittents, nous aurions pu signer une motion, mais certainement pas une motion demandant le statu quo. Le statu quo n'est pas tenable. Donc, oui à la spécificité, oui à des discussions, mais non au statu quo. Nous n'avons pas pu nous mettre d'accord là-dessus. Je pense que sur le soutien à ce mouvement, nous sommes très nombreux à considérer que cela fait partie effectivement de notre exception culturelle.

M. Max GUICHARD : Par rapport à ce que vous avez dit, à savoir que votre lettre de cadrage de moins 10 % avait été adoptée à l'unanimité.

M. le Président Alain JUPPÉ : Pardon, excusez-moi, sauf Mme MELLIER, et donc à une énorme majorité.

M. Max GUICHARD : C'est plus précis.

M. le Président Alain JUPPÉ : À une énorme majorité, je le reconnais volontiers. Vous êtes très vigilant.

Je mets aux voix ce projet de délibération à la lumière de ce que j'ai dit. Ce n'est pas une fin de non-recevoir, nous allons reprendre le dossier, nous allons voir si nous pouvons faire des économies et nous en reparlerons dans le cadre du budget de l'année prochaine.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Sur les intermittents, c'est un peu tard pour faire une motion, mais j'ai dit dans quel esprit nous abordions ce problème.

M. SUBRENAT

2014/6/ 81 Plans de Prévention du Risque Technologique - PPRT des établissements EPG, YARA, SPBA et VERMILION sur la pointe d'Ambès - Avis

M. SUBRENAT présente ce dossier.

M. Max GUICHARD : M. le Président et M. le Maire d'Ambès, cette délibération et les débats de la Commission haute qualité de vie sur le sujet nous ont mis et nous mettent mal à l'aise. La société YARA à Ambès est mise en cause et La Cub propose un avis défavorable à ce PPRT (plan de prévention du risque technologique) pour risque encouru par la population. Je résume, mais en vous écoutant, ce sont bien les éléments... Or, la DREAL (direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement), outil de service de l'État, souvent à cheval sur la réglementation, dans ses conclusions, estime que cette entreprise est allée au bout de ce qu'elle pouvait faire pour réduire les risques. La question que nous nous posons est : où est la vérité ?

Certes, en matière de sécurité technologique, une vigilance exemplaire s'impose en effet pour les populations, d'ailleurs autant que pour les salariés directement concernés et l'ensemble de l'environnement. Mais, quand toutes ces protections sont vérifiées et donc assurées – ou alors, ce n'est pas le cas – doit-on continuer à exclure un développement économique des secteurs urbains, y compris productifs ? C'est toute vie sociale de qualité en appui de ce développement économique au plus près de l'habitant qui serait ainsi posée.

En tout état de cause, nous sommes surpris par cette prise de position de La Cub, mais, ne voulant pas trancher définitivement, c'est le sens de notre abstention sur cette délibération.

Mme Josiane ZAMBON : M. le Président, chers collègues, pour rester en cohérence avec le vote favorable du Conseil municipal de Saint-Louis-de-Montferrand, je souhaite émettre quelques réserves sur cette proposition d'avis défavorable.

Certes, un PPRT dont le but est, rappelons-le, de limiter l'exposition de la population aux risques technologiques, implique certaines contraintes en matière d'urbanisme. Certes, il suppose en cela de travailler étroitement avec les entreprises générant des risques afin de minimiser au maximum les risques à la source et l'impact sur les populations. Mais ce travail a précisément eu lieu. Nous arrivons ici à la fin d'un long processus de près de quatre ans, mené en collaboration avec un ensemble d'acteurs

(les entreprises bien sûr, l'État, les collectivités, le Port de Bordeaux) et aussi avec le Comité de suivi composé de nombreuses associations, y compris d'habitants.

Les entreprises concernées dans ce PPRT, YARA, EPG, SPBA et VERMILION, ont été ouvertes au dialogue et ont fait de réels efforts afin de réduire les risques à la source. De nombreuses améliorations ont déjà été obtenues. Comme disait Max GUICHARD, et comme le précise cette délibération en bas de la page 5, YARA, comme la DREAL en charge d'instruire ce dossier, n'entrevoient que de faibles marges de progression sur ce sujet qui, pour eux, a été poussé jusqu'au bout.

En conclusion, s'il est toujours possible d'attendre plus des entreprises en matière de réduction des risques, je crois qu'il faut aussi raison garder quant à ce qu'il est possible d'obtenir. En remettant ici en cause un travail mené en concertation sur plusieurs années, et auquel nos services ont d'ailleurs largement pris part, nous risquons aussi d'envoyer un message négatif à des entreprises indispensables à la bonne santé économique du territoire. Sans jamais perdre de vue l'objectif premier de protection de nos habitants, tout l'enjeu est de parvenir à un équilibre acceptable entre les contraintes urbanistiques imposées et les marges de manœuvre réalistes des entreprises en fonction de leur activité. Il est apparu à mon Conseil municipal que l'équilibre avait été ici trouvé. C'est pour cela que nous avons voté favorablement.

Mme Marie-Christine BOUTHEAU : En ce qui concerne le Groupe écologiste, à l'inverse de ce qui est proposé dans la délibération, nous approuvons la proposition de PPRT telle qu'elle a été validée par les autorités compétentes. En effet, ce PPRT avait été prescrit par le préfet en novembre 2010. Il devait être validé en 2012. S'agissant de protéger les populations d'un risque majeur, il semble important que ce soit fait dans les délais prescrits.

Nous comprenons que ce PPRT a un zonage important qui obèrera des projets, mais nous attirons l'attention sur le fait qu'une des entreprises, YARA, a un seuil SEVESO II, a la même activité qu'AZF, et dispose d'un stock de 20 000 tonnes d'ammoniaque. Sur les projets proposés par la commune, il ne s'agit pas seulement de constructions, il s'agit aussi d'équipements recevant du public dans un endroit qui se trouve à 800 mètres du stock d'ammoniaque. Donc, il faut avoir dans ce contexte des protections qui sont assez lourdes, puisque ce sont des installations de confinement. Cela nous semble un petit peu illusoire d'envisager de faire des équipements recevant du public dans le périmètre d'une usine SEVESO II, sachant que c'est le même périmètre qu'AZF à Toulouse. Je rappelle que la SOFERTI était seuil SEVESO I.

Dans ce contexte, nous pensons qu'il faut probablement inciter YARA, qui est une entreprise moderne, tout à fait respectueuse des normes et qui n'est probablement pas comparable avec AZF et avec la SOFERTI. Il faut probablement aider les entreprises à toujours améliorer les risques à la source. Par contre, il ne faut pas envisager d'équipement recevant du public dans ce contexte.

M. le Président Alain JUPPÉ : Je me réjouis que nos amis écologistes aient parfois des visions très équilibrées entre les nécessités de l'industrie et celles de la protection de l'environnement. C'est bien !

M. Jean-Pierre TURON : La mise en place des PPRT dans une commune est un exercice long et extrêmement délicat, où il faut en effet essayer de trouver l'équilibre – je crois que le mot est le plus judicieux – ou le meilleur équilibre possible, celui de l'acceptabilité, du niveau d'acceptabilité par les uns et par les autres. Ce n'est pas une chose facile à faire, mais c'est un petit peu plus aisé lorsque l'on essaie d'éviter les cristallisations.

Je sais par expérience que cela n'est pas facile, puisque j'ai sur ma commune deux PPRT qui sont actuellement approuvés. Je ferai une différence entre les deux. Il y en a un, le plus important, qui a été accepté du premier coup, à la première délibération, mais après quatre ans d'échanges et où nous avons le sentiment que les industriels, en particulier le plus concerné qui était MICHELIN, avaient fait le maximum d'efforts, sachant qu'il y en a d'autres à poursuivre, mais qu'il y a des moments où l'on ne peut pas demander plus. Le deuxième, où la première version qui a été soumise a fait l'objet, en effet, d'un refus du Conseil municipal et, avec l'accord des services de l'État, nous avons fait refaire la copie. Il a fallu un an et, un an après, il y a eu une copie que nous avons jugée comme acceptable. Cela ne veut pas dire parfaite, cela veut dire qu'il y a des zones de danger qui dépassent les périmètres des entreprises.

C'est là en effet que se pose l'autre volet, qui est celui non seulement de l'urbanisation, mais celui des travaux à faire dans les habitations concernées. Je peux vous assurer que le faire accepter par des habitants, ce n'est pas une chose très aisée, et j'ai pris personnellement un engagement, cela date d'il y a à peu près deux ans maintenant, que les habitants n'aient pas à payer pour les travaux qui étaient imposés. Encore faut-il avoir bien défini quels étaient les travaux à réaliser, ce que nous avons fait avec le concours de l'État et des entreprises. Les sommes étant évaluées, j'ai dit : « *Il n'est pas question que vous payiez, donc nous devons trouver une solution* ».

La solution est venue de deux façons. La première, c'est par une loi qui a été votée en juillet dernier, qui fixait un crédit d'impôt à 40 %, puis l'aide fixée par la loi des collectivités recevant le CET (commission économique territoriale) dont la Communauté urbaine en particulier pour 25 %, et l'industriel à 25 %. Restaient 10 % pour débloquer complètement ce dossier. La commune a accepté de verser les 10 % complémentaires. Nous en sommes là. Cette position, bien sûr, est remontée à Paris et, actuellement, il se trouve que la commune de Bassens fait partie des huit communes pilotes au niveau national pour maintenant entrer dans la phase ultime qui est celle de la réalisation des travaux. J'espère dans quelques mois vous dire de quelle façon les travaux auront été réalisés, partie confinement, partie résistance à la suppression, sachant que le plus cher n'est pas le confinement, mais de loin la résistance à la suppression.

Donc, c'est une question que je suis amené à suivre non seulement par rapport à la commune mais même au niveau national dans le cadre du conseil d'administration d'AMARIS, qui est l'association des maires des communes à risques technologiques, où nous côtoyons les différentes collectivités concernées par ces sujets.

M. Noël MAMÈRE : Ce n'est pas pour vous décevoir, M. le Président, mais merci de ce que vous avez dit sur la sagesse des écologistes.

M. le Président Alain JUPPÉ : C'est un peu une surprise pour une fois.

M. Noël MAMÈRE : Ce n'est pas une surprise, mais si l'on pousse votre réflexion un peu plus loin, il s'agit d'une entreprise qui fabrique des engrais, si j'ai bien compris. Donc, cela veut dire qu'il faut que nous travaillions en amont sur le modèle agricole, parce que si l'on continue ce type d'agriculture intensive qui nécessite beaucoup d'engrais qui nous empoisonnent comme le dit très bien l'OMS (organisation mondiale de la santé) et le disent très bien un certain nombre d'instituts très sérieux, je pense en particulier à la question des pesticides qui faisait l'objet de la une du *Monde* cette semaine, je crois que nous avons à travailler en amont. Ce n'est pas appliquer le principe du parapluie, ce n'est pas appliquer le principe de précaution, c'est changer de modèle, et donc réformer la politique agricole commune.

M. le Président Alain JUPPÉ : Mais vous ne proposez pas que l'on ferme l'usine ?

M. Noël MAMÈRE : Je ne propose pas que l'on ferme l'usine, mais je pense qu'effectivement, nous prenons le risque d'une cohabitation... Cela pose la question des risques technologiques dans les sociétés modernes, et notamment près de zones urbaines. Cela pose le problème de la cohabitation entre une zone urbaine et une zone industrielle qui représente des risques technologiques très graves. Je me conforme à l'avis qui a été émis par mon Groupe, mais je pense que nous serons appelés à étudier d'autres dossiers comme celui-là, qui sont une sorte de spirale qui nous entraîne dans une spirale des sociétés à haut danger technologique.

M. le Président Alain JUPPÉ : S'agissant de la réforme de la politique agricole commune, je vous propose que nous n'en parlions pas trop dans ce Conseil.

M. Kevin SUBRENAT : Je veux tout simplement dire à M. TURON que je partage totalement son avis. Pour nous, commune d'Ambès, ce n'est absolument pas aux propriétaires privés, ni même à la commune, d'assumer le différentiel. En revanche, je ne comprends pas Mme BOUTHEAU. Qui est-ce qui vous a dit que l'on allait construire un ERP (établissement recevant du public) à quelques centaines de mètres ?

Mme Marie-Christine BOUTHEAU : Faire un centre aqualudique, cela suppose d'accueillir du public.

M. Kevin SUBRENAT : Le public arrive par centaines déjà tous les week-ends, je vous rassure.

M. le Président Alain JUPPÉ : Les questions de la presqu'île sont très importantes, mais nous les aborderons peut-être à un autre moment ou à une autre heure.

Moi, je constate une chose, c'est qu'une des communes principalement concernées, puisque c'est elle qui est en première ligne, est hostile à ce que nous donnions un avis positif à ce PPRT. Il est de tradition que nous ne passions pas outre l'avis d'une commune et d'un maire. Je sais bien que d'autres communes sont favorables, mais devant cette difficulté, je vous propose que notre Communauté émette un avis réservé compte tenu de l'opposition de la commune d'Ambès.

Est-ce qu'il y a des oppositions là-dessus ?

M. Max GUICHARD : Je n'ai pas compris.

M. le Président Alain JUPPÉ : C'est très simple. On nous proposait d'émettre un avis négatif, et comme apparemment, il n'y a pas un enthousiasme formidable dans ce Conseil pour émettre un avis, je dis : « *Nous allons émettre un avis réservé compte tenu du fait qu'une des communes de la Communauté urbaine a un avis négatif* ». Je m'étais mal expliqué, peut-être.

Mme Marie-Christine BOUTHEAU : Je ne sais pas s'il y a eu méprise, mais nous, nous approuvons le projet de PPRT tel qu'il est aujourd'hui. Donc, je ne sais pas comment cela se traduit en termes de vote, mais nous, nous approuvons le projet de PPRT tel qu'il est aujourd'hui et nous ne sommes pas d'accord avec la prise de position de la Communauté pour aller plus loin.

M. le Président Alain JUPPÉ : Madame, c'est très simple, vous votez contre ma proposition dans ce cas-là.

M. Max GUICHARD : En étant sérieux, je donne mon point de vue, après tout le débat qu'il y a eu. J'ai bien écouté les élus de la Ville, je me range, ou plutôt nous nous rangeons à votre proposition.

M. le Président Alain JUPPÉ : Donc, elle est adoptée à la majorité.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Le groupe Europe Ecologie les Verts
vote contre

M. le Président Alain JUPPÉ : Je vous signale qu'il y a un pot, pour ceux qui sont en état d'hypoglycémie, dans la salle juste à côté.
Je vous souhaite un bon après-midi.

M. Le Président Alain JUPPÉ lève la séance à 13 heures 20.

Le Secrétaire de séance

M. LABARDIN